

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

2022-2023

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL



DIRECTEUR DE PUBLICATION

Directeur général Dr Abdou DIOUF

ORIENTATIONS

Directeur général adjoint Dr Momath CISSE

COORDINATION DE LA REDACTION

Conseiller en charge des Situations économiques et sociales

Mamadou

Directeur des statistiques économiques et de la comptabilité nationale

Mamadou Ngalgou KANE

Elhadji Omar SENGHOR

Directeur des statistiques démographiques et sociales

Atoumane FALL

COMITE DE I	REDACTION				
Chapitres	Rédacteurs				
TERRITOIRE	Boubacar DIOUF				
POPULATION	Aby Mody DIOP/Daouda DIOP				
OCCUPATION DU SOL, HABITAT ET ENVIRONNEMENT	Babacar GUEYE				
TRAVAIL - EMPLOI	Moussa SALL/Manga NDIAYE				
REVENUS – SALAIRES	Thierno Birahim NIANG/Binetou DIALLO BATHILY Ngoné MBAYE				
LOGEMENT, EQUIPEMENT DES MENAGES ET ACCES à INTERNET	Mamadou DIOP				
EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE	Alioune Badara DIAGNE				
PROTECTION SOCIALE	Moussa SALL				
JUSTICE	Ngor KABE				
SANTE	Fatou DIOUF/Bouye BA				
POPULATION VULNERABLE	Aïda Ngom DIOP/Tidiane KAMARA				
ENSEIGNEMENT – EDUCATION	Ousseynou NDIAYE/Ibrahima BALDE/Bouye BA				
CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS	Ibrahima BAH				
COMPTES ECONOMIQUES	Khadim SOURANG/Ndoffene DIOUF/Ndeye Marème dite Maguette DIOP				
SITUATION FINANCIERE	Iphygénie SARR				
FINANCES PUBLIQUES	Mamadou DIA/Elhadji TINE/Ngoné MBAYE/Bouba car BALDE/Bouye BA				
ECHANGES EXTERIEURS	Bassirou DIOUF/ Ismaïla DIALLO				
ENTREPRISES	Moustapha SAMB/Thierno Birahim NIANG				
AGRICULTURE	Ndèye Khoudia Laye SEYE/Amath SALL				
ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE	Binetou Diallo BATHILY/ Djibril DOUMBOUYA				
ENERGIE-MINES-CARRIERES	Fatou Laye MBAYE				
INDUSTRIE ET CONSTRUCTION	Manga NDIAYE/Mamadou NDIAYE/Abdou TINE				
SERVICES	Seydou BA/Mamadou NDIAYE/Elhadji KANDE/ Mamadou DIALLO				

COMITE DE LECTURE ET DE VALID	ATION			
	Elhadji Omar SENGHOR			
Direction winingle	Jean Pierre Diamane BAHOUM			
Direction générale	Mbaye FAYE			
	Nalar K. Serge MANEL			
Direction à l'Action régionale	Dr Jean Rodrigue MALOU			
Direction des Systèmes d'Informations et de la Diffusion	Dr Elhadji Malick GUEYE			
Direction des Systèmes d'Informations et de la Diffusion	Alain François DIATTA			
	Tidiane KAMARA			
Direction des Statistiques démographiques et sociales	Babacar GUEYE			
	Djiby DIOP			
Observatoire de la Pauvreté et des Conditions de Vie des Ménages	Macoumba DIOUF			
	Mambodj FALL			
Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale	Manga NDIAYE			
Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale	Seydou BA			
	Modou Ndoumbé Dame DIOP			
Direction de la Méthodologie, de la Coordination statistique et de l'Innovation	Oumy DIOP			
Cellule de Gestion des Partenariats	Insa SADIO			

INFOGRAPHIE ET DIFFUSION

Infographie Fodé DIEDHIOU

Diffusion Dr Elhadji Malick GUEYE/Alain François

DIATTA

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann Bel-Air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web: www.ansd.sn; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ISSN 0850-1491

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS	
AVANTT PROPOS	
SECTION A. TERRITOIRE - POPULATION	10
CHAPITRE I: TERRITOIRE	
I.1. Le Sénégal dans la zone CEDEAO	
I.2. Organisation administrative et territoriale	
CHAPITRE II: POPULATION	
II.1. Structure de la population	18
II.2. Répartition de la population par région et milieu de résidence	
II.3. Dynamique de la population (Fécondité, Mortalité, Migration)	22
CHAPITRE III: OCCUPATION DU SOL, HABITAT ET ENVIRONNEMENT	2
III.1. Occupation du Sol	2
III.2. Typologie de l'habitat	2
III.3. Changement climatique et effet de serre	30
CECION D. EMPLOY. DEVENING	/
SECION B. EMPLOI – REVENUS	
CHAPITRE IV: TRAVAIL - EMPLOI.	
IV.1. Population en âge de travailler	
IV.2. Travail familial	
IV.3. Chômage	
IV.4. Emploi dans le secteur formel Chapitre V: Revenus - Salaires	
V.1. Salaires	
V.2. Revenus des ménages V.3. Retraites (IPRES-FNR)	
v.s. Retraites (IPRES-FNR)	40
SECTION C. CONDITIONS – SOCIALES	5
CHAPITRE VI: LOGEMENT ET ÉQUIPEMENT DES MÉNAGES	5
VI.1. Logement	5
VI.2. Équipement des ménages	
VI.3. Accès aux moyens de télécommunication et à internet	
Chapitre VII: Eau, assainissement et énergie	
VII.1. Eau	
VII.2. Assainissement	62
VII.3. Sources d'énergie des ménages	64

CHAPITRE VIII: PROTECTION SOCIALE	67
VIII.1 Allocations familiales	68
VIII.2. Assistance et secours	70
VIII.3. Programmes d'assistance sociale	72
CHAPITRE IX: JUSTICE	75
IX.1. Établissements et personnel pénitentiaire	76
IX.2. Population carcérale	78
CHAPITRE X : SANTE	81
X.1. Personnels et équipements de santé	82
X.2. Analyse économique du secteur de la santé	84
CHAPITRE XI : POPULATION VULNÉRABLE	87
XI.1. Situation des enfants	88
XI.2. Situation des femmes	90
XI.3. Sécurité alimentaire	92
CHAPITRE XII: ENSEIGNEMENT - ÉDUCATION	95
XII.1. Analyse économique du secteur de l'éducation	96
XII.2. Préscolaire	98
XII.3. Elémentaire	100
XII.4. Moyen et secondaire	102
XII.5. Formation professionnelle	104
CHAPITRE XIII : CULTURE ET LOISIRS	107
XIII.1. Culture et loisirs	108
SECTION D. ÉCONOMIE - FINANCES	110
CHAPITRE XIV: COMPTES ÉCONOMIQUES	111
XIV.1. Agrégats macroéconomiques	
XIV.2. Croissance	
XIV.3. Production des branches	
XIV.4. Prix à la consommation	118
CHAPITRE XV: SITUATION FINANCIÈRE.	121
XV.1. Activités financières	
XV.2. Assurance	
XV.3. Auxiliaires financiers	126
CHAPITRE XVI: FINANCES PUBLIQUES	129
XVI.1 Recettes et dons	130

XVI.2. Dépenses publiques132
XVI.3. Déficit budgétaire et dette publique133
CHAPITRE XVII : ECHANGES EXTÉRIEURS
XVII.1. Importations138
XVII.2. Exportations140
XVII.3. Balance commerciale et investissements directs étrangers142
SECTION E. SYSTEME PRODUCTIF144
CHAPITRE XVIII: ENTREPRISES
XVIII.1 Démographie des entreprises146
XVIII.2. Caractéristiques des entreprises148
CHAPITRE XIX: AGRICULTURE
XIX.1. Production152
XIX.2. Valeur ajoutée agricole154
XIX.3. Caractéristiques des exploitations156
Chapitre XX: Elevage, sylviculture et pêche
XX.1. Elevage160
XX.2. Sylviculture162
XX.3. Pêche – Aquaculture164
CHAPITRE XXI: INDUSTRIE ET CONSTRUCTION
XXI.1. Industrie168
XXI.1. Construction170
CHAPITRE XXII: ENERGIE MINES ET CARRIÈRES
XXII.1. Bilan énergétique174
XXII.2. Pétrole-gaz naturel176
XXII.3. Autres produits extractifs
CHAPITRE XXIII: SERVICES
XXIII.1. Transport182
XXIII.2. Autres services184
XXIII.3. Prix de production des services186
SECTION F. ANNEXES188
Chapitre XXIV: Glossaire

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACF Action contre la Faim Abs Aéroport du Sénégal

ANACIM Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie

ANADS Archivage national des Données du Sénégal
 ANAT Agence nationale de l'Aménagement du Territoire
 ANSD Agence nationale de la Statistique et de la Démographie

APU Administration Publique

BCEAO Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

BEP Brevet d'Etude Professionnelle

BDEF Banque de Données économiques et financières

BNSP Brigade nationale des Sapeurs-Pompiers

BRT Bureau des Prix
BRT Bus Rapid Transit
BT Brevet de Technicien

BTP Bâtiments et Travaux Publics
CAP Certificat d'Aptitude Professionnelle

CEC Carte d'Egalité des Chances

CEDEAO Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CIMA Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance

CLM Cellule de Lutte Contre la Malnutrition

CM Chef de Ménage

CMU Couverture Maladie Universelle

CPRS Centres de Promotion et de Réinsertion sociale

CSS Caisse de Sécurité Sociale

DAPSA Direction de l'Analyse et de la Prévision des statistiques agricoles
 DEFCSS Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols

DGCPT Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor

DGPPE Direction Générale de la Planification et des Politiques Economiques **DGPSN** Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale

DHORT Direction de l'Horticulture

DPEE Direction de la Prévision et des Etudes Economiques **DPRE** Direction de la planification et de la Recherche

DSC Division des Statistiques conjoncturelles

DSDS Direction des Statistiques démographiques et sociales

DSE Direction des Statistiques économiques

DSECN Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale

DST Direction des Statistiques et du Travail EDS Enquête Démographie de Santé

EERH Enquête sur l'Emploi, la Rémunération et les Heures de travail **EHCVM** Enquête harmonisé sur les Conditions de Vie des Ménages

EME Etablissements de Monnaie électronique ENES Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal

ENETS Enquête nationale sur l'emploi du temps au Sénégal

EPS Etablissement public de Santé **FAR** Femme en âge de reproduction

FAO Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

FAP Femme en Age de Procréer
FBCF Formation brute de Capital fixe
FERA Fonds d'Entretien Routier Autonome

FNR Fonds national de Retraite

GAB Guichet Automatique de Banque
ICC Indice des coûts de construction
IDE Investissements Directs Etrangers
IHPI Investissements Directs Etrangers
IPI Indice de la production industrielle
IPM Institut de Prévoyance Maladie

IPPS Indice des Prix de Production des Services
IPRES Institut de Prévoyance des Retraites au Sénégal

ISBLSM Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages

ISF Indice Synthétique de Fécondité

MAERSA Ministère de l'Agriculture, de l'Equipement rural et de la Souveraineté alimentaire

MEN Ministère de l'Education nationale

MEPA Ministère de l'Elevage et de la Protection Animale

MESRI Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

MFB Ministère des Finances et du Budget

MFPAI Ministère de la Formation professionnelle de l'Apprentissage et de l'Innovation

MSAS Ministère de la santé et de l'Action sociale

NINEA Numéro d'Identification national des Entreprises et des Associations

NACE Note d'Analyse du commerce extérieur OMS Organisation mondiale de la Santé ONG Organisation non gouvernementale ONU Organisation des Nations unies PAM Programme alimentaire mondial Petites et Moyennes Entreprises **PME PEGN** Position extérieure globale nette PEV Programme élargi de Vaccination

PIB Produit intérieur brut

PNBSF Programme national des Bourses et de la sécurité familiale PUDC Programme d'Urgence de Développement Communautaire

RDB Revenu disponible brut

RGE Recensement général des Entreprises

RGPH Recensement général de la Population et de l'habitat

RNDB Revenu national disponible brut

RNSE Rapport national sur la situation de l'Education

RNU Registre national unique

SARL Sociétés A Responsabilité Limitée

SDAS Services départementaux de l'Action sociale

SECNSA Secrétariat exécutif du Conseil national de sécurité alimentaire

SESN Situation économique et sociale nationale

SFD Système Financier Décentralisé

SNPS Stratégie nationale de Protection sociale SRAS Services régionaux de l'Action sociale

SUARL Société Unipersonnelle A Responsabilité Limitée

TBO Tableau de Bord

TBS Taux Brut de Scolarisation
TEF Tableau de l'Economie Française

TER Train Express Régional FNR Fonds national de retraite

TOFE Tableau des Opérations financières de l'Etat
TPE Terminaux de Paiement électronique
UEMOA Union économique monétaire ouest africaine

VA Valeur ajoutée

AVANT PROPOS

La Situation économique et sociale nationale (SESN) est une publication annuelle qui fait la synthèse des informations statistiques émanant de l'ANSD et des autres structures du Système statistique national (SSN), dans le cadre de l'exécution de leurs missions.

La SESN essaie d'embrasser la quasi- totalité des secteurs de l'activité économique et sociale en mettant en relief l'information quantitative, fournissant ainsi les principaux indicateurs économiques, sociaux et démographiques du pays.

Réalisée pour une année (N) en utilisant les données de l'année précédente (N-1), la SESN constitue un outil de consolidation des données régionales et un véritable instrument de planification et d'aide à la prise de décision pour les principaux acteurs au développement de notre pays.

Exceptionnellement, la présente édition traite de la situation économique et sociale des années 2022 et 2023 pour résorber, le retard de publication accusé, principalement dû à la mise en œuvre des opérations relatives au cinquième recensement général de la population et de l'habitat du Sénégal.

La collaboration franche et précieuse de l'ensemble des partenaires de l'ANSD, constitués des membres du SSN, a été le socle de cette réalisation. Qu'ils trouvent tous ici, l'expression de notre profonde gratitude.

Vous en souhaitant une bonne lecture, nous serons heureux de mettre vos remarques et suggestions à profit pour améliorer la qualité de ce document.

Dr Abdou DIOUF

Directeur général

Agence nationale de la Statistique et de la Démographie

SECTION C. CONDITIONS – SOCIALES

CHAPITRE VI: LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES

CHAPITRE VII: EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE

CHAPITRE VIII: PROTECTION SOCIALE

CHAPITRE IX: JUSTICE

CHAPITRE X : SANTE

CHAPITRE XI: POPULATION VULNERABLES

CHAPITRE XII: ENSEIGNEMENT – ÉDUCATION

CHAPITRE XIII: CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS

CHAPITRE VI: LOGEMENT ET ÉQUIPEMENT DES MÉNAGES

VI.1. Logement

Le logement, élément fondamental du bien-être et du développement durable, est au cœur des Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment l'ODD 11, dont l'une des cibles vise à assurer l'accès au logement décent, adéquat et abordable.

L'analyse est faite avec les données issues de la base du RGPH-5 selon ces trois principales dimensions : la répartition du type de logement selon le milieu de résidence, la distribution régionale et la taille des ménages.

La répartition par type de logement montre que les appartements dans les immeubles se trouvent presque exclusivement en milieu urbain, avec 99,6% du parc. De même, les maisons à étages sont majoritairement urbaines à 97,8%. À l'inverse, les cases se concentrent essentiellement en milieu rural, représentant 86,8%. Les maisons basses et les baraques présentent une distribution plus équilibrée, avec respectivement 60% et 60,6% en milieu urbain.

L'analyse de la distribution régionale des logements fait apparaître une forte concentration dans la région de Dakar. La capitale regroupe 99,1% des appartements dans un immeuble, 78,1% des maisons à étages, 24,3% des baraques et 18,5% des maisons basses, tan-

dis que les cases n'y représentent que 2,9%. Concernant la région de Thiès, il est noté une présence de 16,4% des maisons basses, 13% des baraques et 8,6% des maisons à étages. Les cases sont majoritairement présentes dans les régions de Tambacounda (14,4%), Louga (11,6%), Kaffrine (11,8%) et Kolda (10,9%).

L'analyse du type de logement selon la taille du ménage révéle que les ménages de 1 à 4 personnes occupent principalement des maisons basses (49,4%), des maisons à étages (37,7%) et des cases (9%). Pour les ménages de 5 à 9 personnes, la proportion de maisons basses augmente à 63,2%, tandis que celle des maisons à étages diminue à 21,4%, et les cases représentent 13,1%. Cette tendance se poursuit pour les ménages de 10 à 14 personnes, avec 70,6% en maisons basses, 14,2% en maisons à étages et 13,5% en cases.

Les grands ménages, comptant entre 20 et 56 personnes, résident majoritairement dans des maisons basses (75,6%), suivies des maisons à étages (13,7%) et des cases (9,2%). Les très grands ménages de plus de 56 personnes se concentrent encore davantage dans les maisons basses (80,2%), avec une présence notable dans les maisons à étages (18%), tandis que leur présence dans les autres types de logement reste marginale.

Définitions:

Logement: C'est un local construit à usage d'habitation, composé d'une ou de plusieurs pièces, destinées à la résidence d'une ou de plusieurs personnes. Il comporte généralement des pièces principales (salon, séjour, salle à manger, chambre) et des pièces annexes (cuisine, débarras, magasin, bloc sanitaire, salle de bain, toilettes).

En savoir plus:

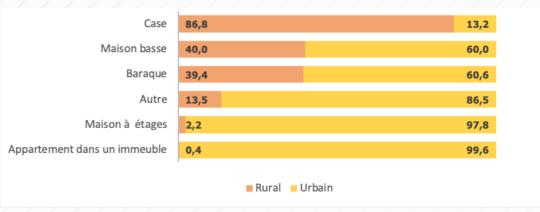
Rapport RGPH-5 2023, ANSD

Tableau VI.1 : Répartition des ménages par région selon le type de logement

			Туре	de loger	ment		
Région	Appartement dans un im- meuble	Autre	Baraque	Case	Maison basse	Maison à étages	Total
Dakar	99,1	74,6	24,3	2,9	18,5	78,1	31,3
Diourbel	0,1	1,4	15,0	9,8	11,7	3,5	9,5
Fatick	0,0	0,7	2,8	4,5	5,8	0,5	4,3
Kaffrine	0,0	0,4	2,7	11,8	3,2	0,2	3,5
Kaolack	0,1	2,2	8,7	4,1	8,0	1,5	6,0
Kolda	0,0	1,9	3,9	10,9	4,3	0,5	4,2
Kédougou	0,0	2,6	1,5	6,9	1,1	0,1	1,5
Louga	0,3	1,7	5,6	11,6	6,6	1,3	5,9
Matam	0,0	2,2	5,9	7,8	3,6	0,5	3,4
Saint-Louis	0,1	3,0	6,3	9,6	7,7	2,9	6,7
Sédhiou	0,0	1,2	2,4	1,0	3,4	0,2	2,4
Tambacounda	0,0	0,9	5,0	14,4	3,6	0,7	4,1
Thiès	0,3	4,7	13,0	4,1	16,4	8,6	13,0
Ziguinchor	0,0	2,4	3,2	0,6	6,2	1,4	4,3
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source: ANSD, RGPH-5 2023

Graphique VI.1: Type de logement selon le milieu de résidence



Source: ANSD, RGPH-5 2023

Graphique VI.2 : Type de logement selon la taille du ménage



Source: ANSD, RGPH-5 2023

VI.2. Équipement des ménages

L'analyse sur la possession de biens d'équipement révèle des disparités significatives tant au niveau régional que selon le milieu de résidence. La région de Dakar se distingue nettement avec les taux d'équipement les plus élevés dans toutes les catégories, reflétant son statut de capitale et son niveau de développement. Par exemple, 86,7% des ménages dakarois possèdent une télévision et 94,1% une bonbonne de gaz, des taux largement supérieurs à la moyenne nationale.

À l'échelle nationale, il a relevé une hiérarchie claire dans la possession des différents équipements. La télévision apparaît comme le bien le plus répandu, présent dans 65,4% des ménages sénégalais, suivie par la bonbonne de gaz (53,1%) et le réfrigérateur (39,8%). Les équipements moins courants incluent l'ordinateur (11,9%), tandis que le fer électrique et la cuisinière sont les moins répandus, avec respectivement 7,7% et 8,1% des ménages équipés.

La fracture entre milieux urbain et rural est particulièrement marquante. Les zones urbaines affichent des taux d'équipement systématiquement deux à cinq fois supérieurs à ceux des zones rurales. Cette disparité est particulièrement prononcée pour la bonbonne de gaz, avec 74,4% des ménages urbains équipés contre seulement 16,5% en milieu rural. De même, la possession de télévision illustre cet écart avec 82,2% des ménages urbains équipés contre 36,7% en zone rurale.

Au niveau régional, on observe un gradient décroissant du taux d'équipement en allant des régions côtières vers l'intérieur du pays. Après Dakar, la région de Thiès se positionne comme la deuxième zone la mieux équipée, avec des taux significativement supérieurs à la moyenne nationale : 78,8% des ménages y possèdent une télévision et 65,5% une bonbonne de gaz. À l'opposé, les régions comme Kaffrine, Kédougou et Tambacounda présentent les taux les plus faibles, généralement inférieurs à 35% pour la télévision et à 15% pour les autres équipements.

Définitions:

Ménage: Un ménage est un ensemble de personnes apparentées ou non qui vivent habituellement dans un même logement, mettent en commun leurs ressources, partagent leurs repas, et reconnaissent l'autorité d'une même personne comme chef de ménage.

En savoir plus:

Rapport RGPH-5 2023, ANSD

Tableau VI. 4 : Répartition des ménages par région et par milieu de résidence selon la possession de biens d'équipements

	Biens d'équipement										
Région	TV	réfrigérateur	Ordinateur	Fer électrique	Cuisinière	Bonbonne gaz					
			Régions								
Dakar	86,7	59,6	23,1	16,2	17,1	94,1					
Ziguinchor	60,9	35,1	10,9	5,4	5,6	46,2					
Diourbel	68,9	37,0	5,3	3,4	2,8	34,4					
Saint-Louis	57,0	31,6	8,0	4,5	4,3	40,2					
Tambacounda	33,4	20,3	4,3	2,1	3,0	10,4					
Kaolack	58,4	33,2	7,2	3,9	3,5	33,6					
Thiès	78,8	46,2	11,5	7,2	7,3	65,5					
Louga	51,0	25,5	4,3	2,8	2,3	28,5					
Fatick	50,4	26,8	5,9	3,0	3,4	34,6					
Kolda	34,0	17,4	4,6	2,2	3,4	10,9					
Matam	34,1	22,1	3,8	1,6	2,5	15,2					
Kaffrine	32,4	14,4	3,2	1,4	2,9	9,2					
Kédougou	30,9	13,3	4,0	2,0	2,0	12,1					
Sédhiou	42,5	18,5	4,8	2,0	2,5	15,5					
		Milie	eu de résiden	ce							
Urbain	82,2	54,0	17,0	11,4	11,5	74,4					
Rural	36,7	15,4	3,1	1,5	2,3	16,5					
National	65,4	39,8	11,9	7,7	8,1	53,1					

Source: ANSD, RGPH-5 2023

VI.3. Accès aux moyens de télécommunication et à internet

Le taux de pénétration du téléphone mobile est remarquablement élevé sur l'ensemble du territoire, atteignant 99,3% au niveau national. Cette couverture est quasi universelle avec très peu de variation entre les zones : 99,6% pour Dakar urbain et autre urbain, et 99,0% en milieu rural. Cette homogénéité se retrouve également à travers les quintiles de richesse, variant de 98,8% pour les plus pauvres à 99,5% pour les plus riches.

S'agissant du taux d'accès individuel au téléphone mobile (personnes de 12 ans et plus disposant d'un téléphone), des disparités plus marquées apparaissent. Au niveau national, 66,4% des individus disposent d'un téléphone portable, avec des écarts significatifs selon le milieu de résidence. Dakar urbain enregistre le taux le plus élevé avec 79,8%, suivi des autres zones urbaines avec 68,5%. Le milieu rural présente le taux le plus faible avec 58,4%.

Ces disparités sont également visibles selon le niveau de vie des ménages. Le taux d'accès augmente progressivement avec le niveau de richesse, passant de 50,8% pour le quintile le plus pauvre à 80,8% pour le quintile le plus riche, soit un écart de 30 points de pourcentage.

Concernant l'utilisation effective du téléphone portable, elle suit globalement la même tendance que l'accès, avec un taux national de 64,8%. Les écarts entre milieux de résidence et quintiles de richesse restent similaires, suggérant une forte corrélation entre la possession et l'utilisation du téléphone mobile.

Le téléphone fixe, quant à lui, connaît une très faible pénétration avec seulement 2,2% des ménages abonnés au niveau national. Son utilisation est principalement concentrée dans les zones urbaines, particulièrement à Dakar (5,8%), et quasi inexistante en milieu rural (0,2%). Cette fracture est encore plus marquée selon le niveau de vie, avec 6,3% d'abonnés dans le quintile le plus riche contre pratiquement 0% dans le quintile le plus pauvre.

Pour ce qui est de l'accès à internet au Sénégal, l'analyse révèle des disparités importantes selon le milieu de résidence et le niveau de vie des ménages.

Au niveau national, le taux d'accès à internet s'établit à 46,8%. Ce taux masque cependant des écarts considérables entre les différentes zones de résidence. Dakar urbain se distingue avec le taux d'accès le plus élevé, atteignant 71,0% des ménages. Les autres centres urbains enregistrent un taux nettement inférieur avec 52,8% des ménages. Le milieu rural accuse un retard significatif avec seulement 31,3% des ménages ayant accès à internet.

L'analyse selon le niveau de vie des ménages met en évidence une corrélation entre l'accès à internet et le niveau de richesse. Les ménages du quintile le plus riche présentent un taux d'accès de 70,5%, alors que ce taux chute progressivement pour atteindre 20,9% chez les ménages du quintile le plus pauvre. On observe une progression régulière à travers les quintiles intermédiaires : 34,9% pour le deuxième quintile, 44,1% pour le troisième quintile et 55,5% pour le quatrième quintile.

Définition:

Les **quintiles** séparent les ménages en 5 groupes de 20%, du plus pauvre (1er quintile) au plus riche (5ème quintile), selon leur consommation.

En savoir plus:

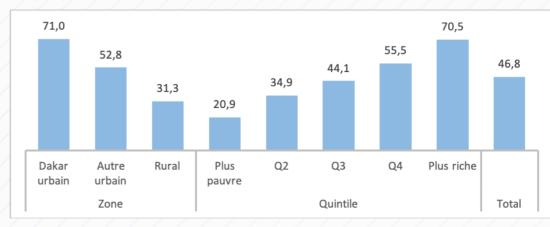
Rapport EHCVM, 2021/2022, ANSD

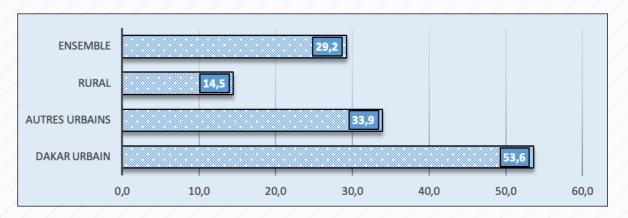
Tableau VI.5 : Indicateurs d'accès à la téléphonie mobile selon le milieu de résidence

		Zone			Quintile					
	Dakar urbai n	Autre urbain	Rural	Plus pauvre	Q2	Q3	Q4	Plus riche	Total	
% de ménages abonnés au réseau de téléphone fixe	5,8	1,9	0,2	0,0	0,1	0,2	0,5	6,3	2,2	
Taux de pénétration du téléphone mobile (% de ménages avec au moins un membre disposant de téléphone portable)	99,6	99,6	99,0	98,8	99,5	99,2	99,4	99,5	99,3	
Taux d'accès au té- léphone mobile (% d'individus de 12 ans et plus disposant d'un télé- phone)	79,8	68,5	58,4	50,8	59,3	64,3	71,8	80,8	66,4	

Rapport EHCVM 2021/2022, ANSD

Graphique VI. 2 : Taux d'accès à internet par milieu de résidence et le quintile (en %)





Source: Rapport EHCVM 2021/2022

CHAPITRE VII: EAU, ASSAINISSEMENT ET ÉNERGIE

VII.1. Eau

L'eau est un élément vital pour la survie de l'homme. L'utilisation d'une eau salubre amoindrit le risque de contracter des maladies d'origine hydrique. L'analyse de l'approvisionnement en eau potable au Sénégal révèle des disparités remarquables.

Au niveau national, en 2023, le robinet dans le logement (80,2%) constitue la principale source d'eau de boisson des ménages. La région de Dakar affiche la meilleure couverture avec plus de 9 ménages sur 10 (94,5%) qui utilisent l'eau de robinet dans le logement.

Les disparités urbain-rural persistent : 86,6% des ménages urbains ont accès au robinet dans le logement contre 69,1% en milieu rural. Les régions de Kolda (49,5%), Sédhiou (49,6%) et Tambacounda (21,8%) dépendent fortement des puits non protégés, tandis que la région de Kédougou se distingue par l'importance des puits à pompe/forages (32,9%).

Les sources modernes comme l'eau minérale/ améliorée restent marginales (1,9% au niveau national), sauf à Dakar (3,4%). Ces données mettent en évidence un besoin d'améliorer l'accès à l'eau potable sécurisée, particulièrement dans les régions rurales où les sources non protégées demeurent une réalité.

Au-delà des robinets, les autres sources alternatives d'eau de boisson intègrent les puits non protégés (7,4%), les puits protégés (5,1%) et les puits à pompe ou forage (2,8%). Bien que moins répandues, ces infrastructures communautaires jouent également un rôle crucial dans l'accès à l'eau potable, surtout dans les zones rurales. Ces résultats mettent en exergue la nécessité de poursuivre les efforts d'investissement et de rénovation des réseaux d'adduction d'eau potable, en particulier dans les zones rurales défavorisées, afin de garantir un accès équitable à une eau de boisson de qualité au bénéfice des populations nécessiteuses.

Tableau VII.1 : Répartition (en %) des ménages par région et par milieu de résidence selon le principal mode d'approvisionnement en eau potable en 2023

					Sou	rce d'app	rovisionn	ement en	eau potal	ые				
Région/Milieu de résidence	Robinet dans loge- ment	Robinet dans cour/ parcelle	Robinet du voi- sin	Robinet pu- blic/borne fontaine	Puits à pompe ou forage	Puits protégé	Puits non protégé	Source protégée	Source non protégée	Camion citerne	Char- rette avec petite citerne/ tonneau	Eau de surface	Eau minérale /amélio- ré	Total
Dakar	74,2	14,6	2,8	2,8	1,2	0,5	0,1	0,1	0,0	0,0	0,3	0,0	3,4	100,0
Ziguinchor	28,2	17,8	4,3	2,3	4,8	15,1	25,8	0,2	0,5	0,0	0,1	0,1	0,7	100,0
Diourbel	45,2	21,6	6,3	3,1	1,3	4,0	0,9	0,6	0,0	5,5	9,5	0,1	1,8	100,0
Saint-Louis	43,3	22,6	6,9	12,3	5,2	3,0	3,2	0,3	0,7	0,5	1,1	0,8	0,3	100,0
Tambacounda	27,3	15,9	6,6	10,2	6,3	10,4	21,8	0,2	0,6	0,0	0,6	0,0	0,1	100,0
Kaolack	43,9	32,3	4,7	5,6	0,7	4,7	3,4	0,2	0,1	0,2	0,5	0,1	3,6	100,0
Thiès	52,9	23,5	4,4	6,1	2,1	4,8	2,6	0,2	0,1	0,2	1,1	0,1	2,0	100,0
Louga	38,4	30,0	5,4	16,6	3,9	1,6	0,9	0,2	0,1	0,3	2,0	0,1	0,5	100,0
Fatick	35,5	25,8	4,7	3,1	0,5	13,1	13,1	0,2	0,4	0,2	1,4	0,1	2,0	100,0
Kolda	12,4	5,9	4,0	2,5	2,9	20,8	49,5	0,3	1,2	0,0	0,0	0,3	0,2	100,0
Matam	29,5	33,4	6,3	8,8	4,3	5,8	10,4	0,1	0,4	0,0	0,7	0,3	0,1	100,0
Kaffrine	45,3	36,8	6,1	6,4	1,4	1,2	2,1	0,0	0,1	0,0	0,4	0,0	0,2	100,0
Kédougou	10,9	5,2	4,9	17,5	32,9	12,7	13,4	0,3	0,9	0,1	0,4	0,5	0,4	100,0
Sédhiou	15,0	11,1	2,4	2,1	2,0	16,3	49,6	0,3	0,9	0,0	0,1	0,0	0,3	100,0
Urbain	60,6	18,8	3,9	3,3	1,4	3,4	2,5	0,2	0,1	1,0	1,9	0,1	2,9	100,0
Rural	30,6	23,2	5,6	9,8	5,0	8,0	15,7	0,2	0,5	0,1	0,9	0,2	0,2	100,0
Sénégal	49,5	20,4	4,5	5,7	2,8	5,1	7,4	0,2	0,2	0,6	1,5	0,1	1,9	100,0

Source: ANSD, RGPH-5, 2023

VII.2. Assainissement

Les modes d'assainissement existant au Sénégal, marqués par des disparités entre les régions aussi bien pour le type d'aisance utilisé, le mode d'évacuation des eaux usées et la gestion des ordures ménagères.

L'analyse des installations sanitaires au Sénégal en 2023, révèle une situation contrastée. Au niveau national, la chasse avec fosse prédomine (44,8%), suivie de la chasse raccordée à l'égout (18,1%).

La disparité urbain-rural est marquante : les zones urbaines bénéficient d'installations modernes avec 28,7% de raccordement à l'égout et 50,8% de chasses avec fosse, tandis que les zones rurales ne sont pas raccordées aux égouts et utilisent principalement la chasse avec fosse (34,5%) ou recourent à des latrines couvertes (21,7%).

La région de Dakar se démarque des autres régions avec 43,4% de ménages raccordés à l'égout. Les régions de Kédougou (29,5%), Matam (26,6%) et Tambacounda (19,2%) présentent les proportions de défécation dans la nature les plus élevées. L'usage de latrines couvertes (16%) et non couvertes (8,5%) reste significatif, particulièrement dans les régions de Sédhiou, Kolda, Tambacounda et Ziguinchor.

S'agissant de l'évacuation des eaux usées au Sénégal, l'analyse révèle une situation problématique. Au niveau national, l'évacuation

dans la rue/nature domine (41,6%), suivie du réseau d'égout (19,2%) et des fosses/puisards (14,5%). Dakar se distingue avec 47% de raccordement au réseau d'égout et 16,2% de canaux fermés, contrastant fortement avec les autres régions.

Le milieu urbain bénéficie de 30,4% de raccordement à l'égout de ses ménages, alors que le rural dépend à 68,5% de l'évacuation dans la rue/nature.

Les régions recourant le plus à l'évacuation dans la nature sont Kédougou (70,1%), Kaffrine (66,4%) et Louga (62,6%).

L'analyse des modes d'évacuation des ordures ménagères au Sénégal révèle qu'au niveau national, le ramassage par camion (40,3%) et les dépôts sauvages (27,3%) sont prédominants. Dakar se distingue avec 86,6% de collecte par camion, illustrant une gestion plus formalisée.

À l'opposé, les régions de Sédhiou (59,5%), Kédougou (56,3%) et Matam (53,1%) recourent majoritairement aux dépôts sauvages.

Selon le milieu de résidence, les zones urbaines ont plus accès au ramassage par camion (61,7%) tandis que les zones rurales utilisent principalement les dépôts sauvages (58%). La calèche/charrette représente une alternative significative (19,7% au niveau national), particulièrement développée à Thiès (38,2%) et Kaffrine (33,4%). L'incinération reste marginale sauf à Ziguinchor où elle représente (32,3%).

Définition :

Selon l'OMS, l'accès à l'eau potable est défini comme la disponibilité d'une source d'eau améliorée à moins de 30 minutes aller-retour du domicile, incluant la file d'attente.

En savoir plus:

https://www.ansd.sn/rapports/rgph-5-2023

Tableau VII.2: Mode d'évacuation des eaux usées selon la région de résidence en 2023

Région/Milieu				Princip	al mode d	'évacuatior	n des eaux	uséeS			
de résidence	Réseau d'égout	Canal fermé	Canal à ciel ouvert	Grille, bouche avaloir	Fosse/ puis ard	Dans la mer, fleuve	Cours d'eau	Trou creusé	Dans la rue/ nature	Autre	Total %
Dakar	47,0	16,2	2,8	0,4	21,1	0,8	0,2	1,0	10,4	0,2	100,0
Ziguinchor	4,7	5,5	7,9	0,2	9,8	1,6	5,1	6,9	57,5	0,7	100,0
Diourbel	8,9	12,7	5,3	0,2	9,0	0,3	1,1	5,7	56,5	0,2	100,0
Saint-Louis	11,6	8,8	3,6	0,2	10,6	4,4	1,5	6,5	52,4	0,3	100,0
Tambacounda	3,6	8,3	5,9	0,1	7,6	0,7	3,6	9,7	60,1	0,2	100,0
Kaolack	7,5	9,5	6,4	0,3	10,3	0,5	1,4	7,4	56,3	0,4	100,0
Thiès	10,9	11,1	3,1	0,3	24,2	1,3	0,9	4,7	43,2	0,3	100,0
Louga	5,4	8,6	3,7	0,3	9,3	0,3	0,7	8,8	62,6	0,2	100,0
Fatick	3,2	5,0	5,3	0,3	9,9	3,3	1,7	11,9	58,9	0,6	100,0
Kolda	2,3	4,8	8,5	0,1	6,6	1,5	5,6	10,2	59,9	0,4	100,0
Matam	3,0	7,7	5,6	0,1	9,4	1,7	4,0	12,0	56,2	0,4	100,0
Kaffrine	1,5	5,6	5,4	0,2	5,5	0,2	2,0	13,1	66,4	0,2	100,0
Kédougou	2,8	6,8	3,5	0,1	3,5	2,3	5,0	5,8	70,1	0,1	100,0
Sédhiou	1,2	4,5	9,7	0,2	4,2	3,4	6,7	11,5	58,3	0,5	100,0
Urbain	30,4	15,1	3,9	0,4	19,4	1,1	0,9	2,6	25,9	0,3	100,0
Rural	0,0	3,9	5,5	0,1	6,1	1,5	3,0	11,1	68,5	0,3	100,0
Sénégal	19,2	11,0	4,5	0,3	14,5	1,3	1,6	5,7	41,6	0,3	100,0

Source: ANSD, RGPH-5, 2023

Tableau VII.3: Mode d'évacuation des ordures selon la région de résidence en 2023

Région/		Prin	cipal mode	d'évacuatio	n des ordur	es ménagère	es	
Milieu de résidence	Camion de ramassage	Calèche/ Charrette	Dépôt autorisé	Dépôt sauvage	Enfouis- sement	Incinéra- tion	Autre	Total
Dakar	86,6	7,2	4,2	1,4	0,1	0,4	0,1	100
Ziguinchor	31,9	1,6	4,7	24,4	4,1	32,3	1,1	100
Diourbel	25	28,7	5	34,4	2,3	4,3	0,3	100
Saint-Louis	21,7	20,3	7,9	41,6	1,4	6,3	0,8	100
Tambacounda	10,2	23,4	4,8	47,8	3,1	9,6	1	100
Kaolack	17	32,9	6	37	2,2	4,1	0,8	100
Thiès	28,6	38,2	2,8	24,3	1,4	4,2	0,4	100
Louga	16,5	29,5	2,8	46	1,3	3,3	0,6	100
Fatick	12,2	24,2	8,6	44,5	2,6	6,9	1	100
Kolda	16,9	7,8	4	50	4	16	1,2	100
Matam	6,9	22,3	7,2	53,1	2,4	6,8	1,2	100
Kaffrine	9,5	33,4	5	43,4	2,8	5,1	0,7	100
Kédougou	10,7	10,5	4,9	56,3	2,7	14	0,9	100
Sédhiou	5,8	6,1	5,7	59,5	4,4	17,8	0,6	100
Urbain	61,7	19	4,5	9,3	0,9	4,2	0,3	100
Rural	3,9	20,8	5,1	58	3	8,4	0,9	100
Sénégal	40,3	19,7	4,8	27,3	1,6	5,8	0,5	100

Source: ANSD, RGPH-5, 2023

VII.3. Sources d'énergie des ménages

Au niveau national, le gaz (45,2%) et le bois (38,4%) suivis du charbon (14,3%) sont les principaux combustibles utilisés par les ménages pour la cuisson,.

L'électricité (0,3%), la bouse de vache (1,1%) et les autres sources (0,6%) restent marginales.

Il existe une forte disparité entre zones urbaines et rurales. En milieu urbain, le gaz domine largement (68%), tandis qu'en zone rurale, le bois est prépondérant (83,2%).

La région de Dakar se caractérise par une utilisation massive du gaz (92,3%).

À l'opposé, les régions de Matam (91,9%), Sédhiou (85%) et Kaffrine (83,6%) utilisent principalement le bois. Certaines régions montrent une répartition plus équilibrée pour certains combustibles: Ziguinchor (26,8%) des ménages utilisent le charbon et (25,9%) le gaz. Par contre, la région de Thiès présente une situation particulière avec une prédominance du gaz (55,5%).

La bouse de vache est principalement utilisée dans certaines régions comme Louga et Fatick (4,2% chacune), tandis que l'électricité reste très peu utilisée dans toutes les régions (moins de 1%).

Concernant le principal mode d'éclairage utilisé par les ménages au Sénégal, il est noté une prépondérance de l'électricité (74,4%) au niveau national, suivie de la lampe torche (12,4%) et du solaire (8,5%).

Les disparités « urbain-rural » sont remarquables : 94,1% des ménages urbains utilisent l'électricité comme principal mode d'éclairage, contre seulement 40,5% en milieu rural, où l'usage des lampes torches (29,1%) et du solaire (20,3%) est important.

Dakar affiche le meilleur taux d'électrification (98,7%) relié au réseau de la SENELEC, contrastant avec Kédougou (21,6%) où les ménages ont plus recours à l'énergie solaire (39,1%).

Les régions de Tambacounda, Kolda,Kaffrine et Kédougou présentent des proportions, de ménages utilisant l'électricité comme principale source d'éclairage, inférieures à 40%, avec un recours important aux lampes torches (30-40%). L'energie solaire émerge comme alternative dans certaines régions, notamment Kédougou (39,1%), Sédhiou (31,8%) et Kolda (21,7%).

Tableau VII.4: Répartition (en %) des ménages par région et par milieu de résidence selon le principal combustible utilisé pour la cuisson

Région/ Milieu de rési-			Principa	al combustible p	our la cuisson		
dence	Bois	Charbon	Gaz	Electricité	Bouse de vache	Autre	Total
Dakar	1,0	5,3	92,3	0,6	0,0	0,8	100,0
Ziguinchor	45,6	26,8	25,9	0,1	0,1	1,4	100,0
Diourbel	36,1	38,6	23,0	0,2	1,7	0,4	100,0
Saint-Louis	54,1	15,4	29,6	0,3	0,3	0,4	100,0
Tambacounda	76,2	19,4	3,6	0,2	0,1	0,6	100,0
Kaolack	51,9	20,2	23,7	0,1	3,5	0,6	100,0
Thiès	28,1	13,8	55,5	0,2	1,9	0,5	100,0
Louga	62,1	14,2	18,8	0,4	4,2	0,2	100,0
Fatick	63,6	11,0	20,4	0,1	4,2	0,6	100,0
Kolda	80,3	15,4	3,6	0,2	0,0	0,4	100,0
Matam	91,9	3,2	3,8	0,2	0,5	0,4	100,0
Kaffrine	83,6	11,7	3,6	0,2	0,6	0,3	100,0
Kédougou	76,8	17,0	4,6	0,4	0,0	1,1	100,0
Sédhiou	85,0	9,7	4,3	0,4	0,0	0,5	100,0
Urbain	12,2	18,4	68,0	0,4	0,1	0,8	100,0
Rural	82,8	7,3	6,6	0,2	2,8	0,2	100,0
Sénégal	38,4	14,3	45,2	0,3	1,1	0,6	100,0

Source: ANSD, RGPH-5, 2023

Tableau VII.5 : Source d'éclairage des ménages par région et milieu de résidence

					Principal	mode d'é	clairage					
Région/ Milieu de résidence Electr cité	Electri- cité	Solaire	Groupe électrogène	Gaz	Lampe à pétrole artisa-nale	Lampe tem- pête	Bougie	Bois	Lampe re- charge able	Lampe torche	Autre	Total
Dakar	98,7	0,2	0,0	0,1	0,0	0,0	0,3	0,0	0,1	0,4	0,2	100,0
Ziguinchor	74,8	14,8	0,0	0,1	0,1	0,7	1,7	0,2	4,1	3,0	0,6	100,0
Diourbel	79,7	6,3	0,0	0,1	0,1	0,7	0,9	0,4	1,2	10,3	0,3	100,0
Saint-Louis	62,5	6,4	0,0	0,0	0,1	0,7	0,5	3,0	1,0	21,5	4,2	100,0
Tambacounda	35,8	15,4	0,1	0,0	0,1	1,4	1,2	3,2	2,3	39,7	0,9	100,0
Kaolack	71,4	10,0	0,0	0,1	0,1	1,1	0,9	0,3	1,4	14,3	0,5	100,0
Thiès	87,6	6,1	0,0	0,1	0,0	0,3	0,7	0,1	0,8	3,6	0,7	100,0
Louga	54,5	13,3	0,1	0,1	0,1	0,8	0,7	3,5	1,4	24,1	1,4	100,0
Fatick	58,5	17,2	0,3	0,1	0,1	1,1	1,1	0,5	2,8	17,7	0,5	100,0
Kolda	36,3	21,7	0,0	0,0	0,0	1,1	2,0	1,8	2,7	33,7	0,5	100,0
Matam	49,1	5,0	0,0	0,0	0,1	1,0	0,5	6,7	1,9	34,8	0,9	100,0
Kaffrine	36,8	20,5	0,0	0,0	0,1	1,3	1,1	2,4	3,0	32,0	2,8	100,0
Kédougou	21,6	39,1	0,1	0,1	0,0	0,8	0,7	2,0	2,9	31,8	0,8	100,0
Sédhiou	44,6	31,8	0,1	0,1	0,1	1,8	3,3	0,7	4,1	12,9	0,4	100,0
Urbain	94,2	1,5	0,0	0,1	0,0	0,2	0,6	0,1	0,4	2,6	0,4	100,0
Rural	40,8	20,2	0,1	0,1	0,1	1,3	1,2	2,8	2,8	29,0	1,6	100,0
Sénégal	74,4	8,5	0,0	0,1	0,1	0,6	0,8	1,1	1,3	12,4	0,8	100,0

Source: ANSD, RGPH-5 2023

CHAPITRE VIII: PROTECTION SOCIALE

VIII.1 Allocations familiales

Les travailleurs sénégalais bénéficiant d'une sécurité sociale reçoivent des allocations en cas de survenance de certaines situations (maladie, maternité, accident, etc.). Cette édition de la Situation économique et sociale nationale s'intéresse aux allocations familiales gérées par la Caisse de Sécurité sociale (CSS) et qui couvrent les travailleurs non fonctionnaires. Il convient de préciser que les fonctionnaires bénéficient d'une sécurité sociale qui est du ressort de la Direction de la Solde.

Pour la CSS, le montant total des charges techniques des prestations familiales (PF) s'élève à 15 105 925 904 F CFA en 2022. Cette somme est répartie entre plusieurs types de prestations.

Les allocations familiales représentent la part la plus importante des charges, avec 58,7% du total, soit 8 869 176 900 F CFA, ce qui montre leur prédominance dans les dépenses liées aux prestations sociales. Suivent les indemnités de congé de maternité, qui regroupent 34,6% des charges, avec 5 230 812 707 F CFA, soulignant l'importance du soutien aux mères pendant cette période.

Les allocations de maternité s'élèvent à 696 796 200 F CFA (4,6%), représentant ainsi un poste non négligeable, tandis que les allocations prénatales couvrent 1,6% des dépenses, soit 243 835 450 F CFA, apportant un soutien aux femmes enceintes.

Les ristournes sur les allocations familiales ne représentent que 0,3% des charges, avec 37 486 767 F CFA, et les allocations de chômage sont quasi inexistantes avec seulement 150 800 F CFA.

Les allocations CAF (Caisse d'Allocations Familiales), bien qu'ayant un faible poids global (moins de 1%), incluent 27 237 330 F CFA pour les allocations familiales, 182 250 F CFA pour les allocations prénatales et 247 500 F CFA pour les allocations de maternité.

Par ailleurs, les rentes (84,3%) et les indeminités journalières (10,4%) ont constitué l'essentiel des prestations d'acccidents de travail en 2022. Les indemnités journalières sont payées durant la période de traitement d'une blessure alors que les rentes prennent en charge une incapacité permanente.

Définitions:

Les allocations familiales sont les prestations versées par les caisses d'allocations familiales aux ayants droit. Les montants versés sont fonction des situations (maladies, nombre d'enfants, accidents, etc.) et des ressources.

Les allocations CAF sont celles qui sont versées aux Sénégalais vivant à l'étranger dans un pays avec lequel le Sénégal a signé des conventions.

En savoir plus:

Rapports d'activités pour l'année 2022. Caisse de Sécurité sociale (CSS).

Tableau VIII.1: Prestations familiales payées par la CSS par type en 2022

Type de prestation	Montant (F CFA)	%
Allocations Prénatales	243 835 450	1,6%
Allocations de Maternité	696 796 200	4,6%
Allocations Familiales	8 869 176 900	58,7%
Ristournes Allocations familiales	37 486 767	0,3%
Allocations de chômage	150 800	0,0%
Indemnités de Congé de maternité	5 230 812 707	34,6%
Allocations Familiales CAF	27 237 330	0,2%
Allocations Prénatales CAF	182 250	0,0%
Allocations de Maternité CAF	247 500	0,0%
Total Charges Techniques de PF	15 105 925 904	/// <u>/</u> //

Source: CSS. Données 2022

Tableau VIII.2 : Prestations d'accidents de travail payées par la CSS par type en 2022

Type de prestation	Montant (F CFA)	%
Indemnités journalières	373 643 975	10,4%
Frais transport d'AT ⁶	944 500	0,0%
Rentes	3 036 367 649	84,4%
Frais d'hospitalisation	49 347 439	1,4%
Frais Médicaux	92 559 637	2,6%
Frais de Pharmacie	40 169 298	1,1%
Frais contrôle Médical	18 000	0,0%
Frais de Rééducation	4 500	0,0%
Prothèses	6 838 778	0,2%
TOTAL Charges Techniques d'AT	3 599 893 776	////-//

Source: CSS. Données 2022

^{6 -} AT= accident de travail

VIII.2. Assistance et secours

À travers une analyse des types d'interventions, de leur fréquence et de leur durée, cette section met en lumière les actvités de la Brigade Nationale des Sapeurs Pompiers (BNSP) pour répondre efficacement aux besoins de la population.

En 2023, la répartition des interventions de la BNSP révèle des tendances marquantes par catégorie d'intervention. Les accidents restent majoritaires avec 24 322 sorties y afférant, soit 44,7% du total, bien que cette proportion soit en légère baisse par rapport à 2022 (47,4%). Les interventions pour cas de maladie ont notablement augmenté, atteignant 8 473 sorties, soit 15,6% des interventions, contre 13,8% en 2022. Par ailleurs, les interventions pour incendie sont également en hausse, avec 4 587 sorties (8,4% des interventions), contre 6,9% en 2022, soit une augmentation des incidents liés au feu ou une réponse accrue aux situations à risque. Les opérations diverses, avec 5 460 sorties (10,0%), restent presque stables par rapport à l'année précédente, attestant de la polyvalence des équipes de la BNSP face à des missions variées. Enfin, les activités diverses, représentant 11 597 sorties (21,3%) sont aussi restées presque constantes en poids (21,2% en 2022), illustrant le rôle élargi de la BNSP en prévention et soutien communautaire.

En somme, les interventions ont augmenté de 3,3% par rapport à 2022, avec une légère baisse des interventions pour accidents, accompagnée d'une hausse des interventions pour maladies et incendies, nécessitant une mobilisation accrue des ressources spécialisées.

En ce qui concerne la durée des interventions en 2023, des variations notables sont enregistrées par rapport à 2022. La majorité des interventions ont duré moins d'une heure, bien que ce chiffre soit en baisse, passant de 34 555 en 2022 à 29 147 en 2023, ce qui représente une diminution d'environ 15,6%. Cette baisse est compensée par une augmentation des interventions de durées plus longues, notamment celles comprises entre 1 et 6 heures, qui sont passées de 16 513 en 2022 à 21 627 en 2023, soit une augmentation de 30,9%. De même, les interventions d'une durée de 6 à 12 heures ont presque doublé, passant de 1 219 en 2022 à 2 182 en 2023. Pour les interventions durant entre 12 et 24 heures, une hausse est également observée, de 351 en 2022 à 621 en 2023, soit une augmentation de 76,9%. Les interventions de plus de 24 heures restent rares mais ont également augmenté, passant de 78 en 2022 à 111 en 2023, soit une hausse de 42,3%.

Au total, la BNSP a réalisé 54 439 interventions en 2023, ce qui représente une légère augmentation de 1,8% par rapport à 2022 (52 716 interventions). Les données indiquent une tendance vers des interventions plus longues, ce qui pourrait nécessiter des ajustements en termes de gestion de ressources humaines et matérielles pour répondre efficacement à des missions d'une durée plus étendue.

Par ailleurs, en 2023, la BNSP a enregistré une hausse de 16,6% de ses interventions relatives à l'assistance aux malades par rapport à 2022, atteignant 8 473 assistances. Bien que les cas de maladies non déterminées restent les plus fréquents, leur part a légèrement diminué (de 51,4% à 44,4%). Les interventions pour troubles mentaux ont fortement baissé en pourcentage, tandis que d'autres catégories, comme les crises d'épilepsie, les autres crises et les malaises, ont augmenté de manière significative.

Définition :

Intervention : Action de traiter un événement. Les recherches et reconnaissances sont considérées comme des interventions, même si aucun matériel n'est mis en œuvre.

La durée de l'intervention est le temps écoulé entre l'heure du premier appel et l'heure de fin d'intervention.

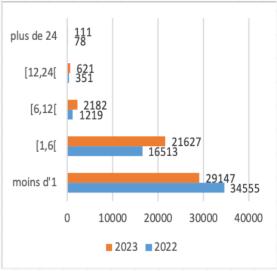
En savoir plus :

Rapports d'activités 2022, 2023. Brigade nationale des Sapeurs-pompiers (BNSP)

Tableau VIII. 3 : Répartition du nombre de sorties de la BNSP par nature d'intervention

Années	202	22	2023		
Nature des interventions	Nombre de sorties	%	Nombre de sorties	%	
Accidents	25004	47,4%	24322	44,7%	
Maladie	7267	13,8%	8473	15,6%	
Incendie	3609	6,9%	4587	8,4%	
Opérations diverses	5676	10,8%	5460	10,03%	
Activités diverses	11160	21,2%	11597	21,30%	
Total	52716	100,0%	54439	100,0%	

Graphique VIII.1 : Répartition du nombre d'intervention par durée d'intervention (heure)



Source: Documents statistiques de la BNSP 2022/23

Source: Documents statistiques de la BNSP 2022/23

Tableau VIII.4 : Répartition des assistances de la BNSP par type de malade assisté en 2022 et 2023

ANNIFE	20)22	2023		
MALADIES	Nombre	%	Nombre	%	
Maladies Cardiaques	0	0,0%	0	0,0%	
Maux de ventre	492	6,8%	518	6,1%	
Intoxications alimentaires	24	0,3%	16	0,2%	
Ivresse	102	1,4%	200	2,4%	
Crises d'épilepsie	455	6,3%	690	8,1%	
Autres crises	518	7,1%	1125	13,3%	
Tuberculose	0	0,0%	12	0,1%	
Diabète	7	0,1%	42	0,5%	
Troubles Mentaux	1193	16,4%	707	8,3%	
Grossesses à terme	285	3,9%	264	3,1%	
Avortements	0	0,0%	1	0,0%	
Paludisme	95	1,3%	188	2,2%	
Asthme	47	0,7%	77	0,9%	
Maux de tête	135	1,9%	281	3,3%	
Malaise	178	2,5%	565	6,7%	
Bébés abandonnés recueillis vivants	0	0,0%	29	0,3%	
Maladies non déterminées	3736	51,4%	3758	44,4%	
Total	7267	100,0%	8473	100,0%	

Source: Documents statistique BNSP 2022 et 2023

WIII.3. Programmes d'assistance sociale

Au Sénégal, l'assistance sociale joue un rôle important dans la lutte contre la pauvreté et l'inclusion des populations les plus démunies. Plusieurs programmes ont été mis en place par le gouvernement pour répondre aux besoins fondamentaux des ménages en situation de précarité. Parmi ces initiatives, le Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PN-BSF) offre un soutien financier aux familles en difficulté, tandis que la Couverture Maladie Universelle (CMU) garantit un accès aux soins pour tous, particulièrement les plus démunis. Des initiatives spécifiques comme la Carte d'Égalité des Chances pour les personnes vivant avec un handicap, le Programme d'Alimentation Scolaire pour lutter contre la malnutrition des enfants et le Programme de Renforcement de la Résilience pour faire face aux crises climatiques viennent enrichir cette stratégie.

En 2023, les programmes d'assistance sociale ont montré des évolutions variées dans la couverture des enfants, des travailleurs, des femmes enceintes, des personnes âgées et des agriculteurs.

Le nombre d'enfants couverts contre le risque de maladie a augmenté de 11,5%, atteignant 3 863 271 bénéficiaires, malgré une diminution de 33.4% de la gratuité des soins pour les enfants de moins de cinq ans, désormais limitée à 1 087 095 enfants. Les services de nutrition pour les enfants de 0 à 59 mois ont connu une augmentation significative de 89,7%, tandis que les services de cantines scolaires ont enregistré une baisse de 13,9%, desservant ainsi 352 803 enfants. Par ailleurs, les programmes de sécurité de revenu élémentaire et de fourniture de kits scolaires pour les orphelins ont légèrement progressé, avec respectivement des hausses de 2.5% et 4.3%. Toutefois, l'accompagnement des enfants en conflit avec la loi a diminué de 21,3%, marquant une réduction notable de l'assistance pour ce groupe spécifique.

Du côté des travailleurs, une baisse de 2,8% de l'affiliation à la retraite est notée dans le secteur formel, bien que l'affiliation aux allocations familiales ait augmenté de 5,9%, atteignant 656 688 bénéficiaires. La couverture en assurance maladie pour les travailleurs du secteur formel a, quant à elle, connu une augmentation remarquée de 49,1%, alors que les mutuelles de santé pour les travailleurs du secteur informel et ruraux ont légèrement reculé de 0,1%. La couverture des accidents de travail et maladies professionnelles (AT/MP) a enregistré une hausse importante de 75,8%, renforçant la protection pour le secteur formel. Par ailleurs, le nombre de femmes enceintes bénéficiant de la gratuité de la césarienne a plus que doublé (+110,2%), ce qui témoigne d'un soutien accru pour les soins maternels spécialisés.

Concernant les personnes âgées, une augmentation de 3,7% a été constatée dans leur couverture contre le risque maladie, atteignant 863 888 personnes, tandis que le nombre de bénéficiaires du Plan SESAME a chuté de manière significative, avec une baisse de 81,3%.

Enfin, les agriculteurs ont également bénéficié d'un soutien renforcé, avec une hausse de 37,8% de la couverture en assurance agricole, s'établissant à 844 241 bénéficiaires et 28 276 agriculteurs ayant reçu un appui en intrants en 2023. En revanche, le nombre d'agriculteurs vulnérables couverts par le mécanisme « assurance par le travail » a légèrement diminué (de 2,5%), avec 23 699 bénéficiaires en 2023. Ces évolutions témoignent des efforts déployés dans différents secteurs pour répondre aux besoins variés des groupes cibles, bien que certains programmes d'aide aient connu des réductions notables en termes de couverture.

En savoir plus :

Rapport RAPS 2023 de la DGPSN

Rapport activités DGPSN pour 2023

Rapport activités DGPSN pour 2022

Tableau VIII. 5: Evolution de quelques indicateurs de suivi des programmes de protection sociale

Indicateurs	2022	2023	Evolution
Nombre d'enfants couvert contre le risque maladie	3 464 412	3 863 271	11,5%
Gratuité pour les enfants de moins de 5 ans	1 631 549	1 087 095	-33,4%
Nombre d'enfants bénéficiant des services de cantines	409 907	352 803	-13,9%
Nombre d'enfants de 0 à 59 mois bénéficiant des services de nutrition	1 037 039	1 967 718	89,7%
Nombre d'enfants bénéficiant de sécurité de revenu élémentaire	1 858 928	1 905 494	2,5%
Nombre d'enfants orphelins bénéficiaires de kits scolaires	208	217	4,3%
Nombre d'enfants en conflit avec la loi bénéficiant d'un accompa- gnement	3 694	2 906	-21,3%
Nombre de travailleurs dans le secteur formel affiliés à un mécanisme de retraite	535 179	520 368	-2,8%
L'affiliation des travailleurs du secteur formel à un mécanisme d'allocation familiale	619 784	656 688	6,0%
Nombre de personnes en âge de travailler affiliées à un méca- nisme d'assurance maladie est passé	956 556	1 037 863	8,5%
Nombre de bénéficiaires d'assurance maladie dans le secteur formel	855 246	1 275 392	49,1%
Nombre de personnes en âge de travailler, bénéficiaires du PN-BSF ou de la CEC, couvert par l'assurance maladie	754 285	748 639	-0,8%
Nombre de travailleurs du secteur informel et du monde rural couverts par les mutuelles de santé	625 851	625 213	-0,1%
Nombre de travailleurs du secteur formel bénéficiant d'une couverture en AT/MP	289 254	508 483	75,8%
Nombre de femmes enceintes ayant bénéficié de la gratuité de la césarienne	15 222	31 998	110,2%
Nombre de bénéficiaires de pensions à réversion/de e pension- nés retraités payé	213 002	213 843	0,4%
Nombre de personnes âgées couvertes contre le risque maladie	833 154	863 888	3,7%
Nombre de cas de personnes âgées bénéficiant du PLAN SE- SAME	181 496	33 879	-81,3%
Nombre de personnes détentrices de CEC enrôlé dans la CMU	24 537	24 728	0,8%
Nombre de personnes détentrices de CEC bénéficiaires du PN- BSF	25614	64 936	153,5%
Nombre d'agriculteurs pauvres ayant reçu un appui en intrant	<u> </u>	28276	
Nombre d'agriculteurs vulnérables couvert à travers le méca- nisme « assurance par le travail »	24 312	23 699	-2,5%
Nombre d'agriculteurs bénéficiant d'une couverture en assurance agricole	612 513	844 241	37,8%
Nombre de malades à soins coûteux pris en charge	3670	3317	-9,6%

Source: RAPS 2023 de la DGPSN

CHAPITRE IX: JUSTICE

IX.1. Établissements et personnel pénitentiaire

En 2023, le Sénégal compte au total 37 établissements pénitentiaires répartis en quatre (04) catégories :

- √ trente-deux (32) maisons d'arrêt et de correction dont une (01) pour femmes (MAC Rufisque);
- deux (02) maisons d'arrêt (maison d'arrêt de Rebeuss et maison d'arrêt pour Femmes de Liberté VI);
- une (01) Maison de Correction (Sébikotane)
- deux (02) camps pénaux (Liberté VI et Koutal).

Les maisons d'arrêt reçoivent les condamnés à l'emprisonnement de simple police (1 jour à un mois), les inculpés (pendant l'instruction), prévenus (première instance) et accusés (Chambre criminelle) et les personnes soumises à la contrainte par corps. Les maisons d'arrêt et de correction reçoivent des détenus provisoires (inculpés, prévenus et accusés) et des condamnés à une peine inférieure ou égale à un (01) an. La Maison de Correction recoit les condamnés à des peines correctionnelles inférieures à un (01) an. Les camps pénaux reçoivent les condamnés à une peine ou plusieurs peines dont le restant ou le total à subir est supérieur à un (01) an, condamnés à la réclusion criminelle à temps, à perpétuité et à la détention criminelle.

Par ailleurs, la région de Dakar se distingue nettement avec 8 établissements pénitentiaires, soit 21,6% des infrastructures carcérales du pays. Les régions de Diourbel, Fatick, Kaolack, Louga, Saint-Louis, Thiès et Ziguinchor comptent chacune 3 établissements pénitentiaires alors que Kolda et Tambacounda en disposent 2 chacune. Les régions de Kaffrine, Kédougou, Matam et Sédhiou ont chacune 1 établissement pénitentiaire.

Le personnel des établissements pénitentiaires, en 2023, a été dénombré à 2 290 dont 1 923 hommes (84,0 %) et 367 femmes (16,0%). Plus de 87% d'entre eux sont des surveillants, 7,9% constituent des agents administratifs et 2,7% travaillent comme contrôleurs. Par ailleurs. les femmes sont moins représentées que les hommes dans toutes les catégories. La situation du personnel pénitentiaire est loin d'être satisfaisante en termes d'offre et de couverture. En effet, avec un ratio de 01 surveillant pour 11 détenus, la dotation en personnel pénitentiaire est bien en deçà des normes des Nations unies, qui préconisent un ration d'un (01) agent pour deux (02) détenus. Ce déficit du ratio entre le personnel pénitentiaire et les détenus est aussi noté dans la couverture (capacité d'acceuil) des établissements par rapport à la population carcérale. De ce fait, tous les établissements pénitentiaires du pays sont surpeuplés car ayant des taux d'occupation largement supérieurs à 100%.

En 2023, pour une capacité d'accueil réelle de 4 833 places, les prisons sénégalaises hébergent 12 910 détenus, soit un taux d'occupation de 267 détenus pour 100 places (267%). Cette situation est particulièrement marquée dans la région de Kédougou avec un taux d'occupation estimé à 501%. Les régions de Sédhiou (359%), de Saint-Louis (366%), de Matam (305%) et de Dakar (303%) présentent également des taux d'occupation très élevés. Les seules régions ayant des taux d'occupation inférieurs à 200% sont Kaffrine (168%) et Ziguinchor (112%). Il est nécessaire de construire de nouveaux établissements pénitentiaires afin de réduire considérablement ces taux d'occupation élevés.

Définition :

Population carcérale : c'est l'ensemble des individus détenus dans les établissements pénitentiaires du pays, à un moment donné de l'année.

Taux d'occupation : il représente le nombre de détenus hébergés à une date donnée, rapporté à la capacité opérationnelle des établissements pénitentiares.

Tableau IX-1: Répartition des établissements pénitentiaires par région

Région	Nombre d'établissements
Dakar	8
Diourbel	3
Fatick	3
Kaffrine	1 / / / / / / / / / / / / / / / / / / /
Kaolack	3
Kédougou	1//////////////////////////////////////
Kolda	2
Louga	3
Matam	/ / / / / / 1/ / / / / /
Saint-Louis	3
Sédhiou	
Tambacounda	2
Thiès	3
Ziguinchor	3
Total	37

Source : Données 2023, Direction générale de l'Administration pénitentiaire

Tableau IX-2: Répartition du personnel pénitentiaire par catégorie et par sexe en 2023

Catégorie	Homme	Femme	Total
Inspecteur	32	3	35
Contrôleur	53	9	62
Agent administratif	128	52	180
Surveillants	1699	302	2001
Gendarme	4	0	4
DDAMS	3	0	3
Commissionné	1	0	1
Educateur spécialisé	1////	0	1/1/
Disponibilité	2	1	3
Total	1923	367	2290

Source : Données 2023, Direction générale de l'Administration pénitentiaire

Tableau IX. 3: Taux d'occupation des prisons par région en 2023

Région	Effectifs carcé- raux	Capacité d'ac- cueil réelle	Taux d'occupa- tion (%)	Surplus
Dakar	5090	1682	303	3408
Diourbel	912	317	288	595
Fatick	270	119	227	151
Kaffrine	64	38	168	26
Kaolack	1104	532	208	572
Kédougou	336	67	501	269
Kolda	367	129	284	238
Louga	680	334	204	346
Matam	235	77	305	158
Saint-Louis	849	232	366	617
Sédhiou	122	34	359	88
Tambacounda	510	165	309	345
Thiès	1854	644	288	1210
Ziguinchor	517	463	112	54
Sénégal	12910	4833	267	8077

Source : Données 2023, Direction générale de l'Administration pénitentiaire

IX.2. Population carcérale

L'effectif de la population carcérale s'élève respectivement à 12 550 et 12 910 détenus en 2022 et 2023. Concernant la répartition par sexe, la population carcérale est majoritairement composée d'hommes qui représentent en 2022 (97,5%;12 239) et en 2023 (97,0%;12 524). Entre ces deux années, l'effectif des hommes a connu une hausse importante de 285 en valeur absolue et 2,3% en valeur relative. Chez les femmes, il a été relevé également une hausse des effectifs de 75 en valeur absolue et 24,1% en valeur relative.

En 2023, « le vol et le recel » (31,8%) et « la détention et l'usage de chanvre indien » (16,5%) représentent presque la moitié (48,3%) des cas d'infractions commises par les personnes adultes écrouées au Sénégal. Ils sont ensuite suivis par les autres types d'infractions (11,3%), « l'escroquerie, l'abus de confiance et faux et usage de faux» (10,8%), les « coups et blessures volontaires » (6,9%) et la « participation à une manifestation non autorisée » (5,7%). Les autres infractions font chacune moins de 5%.

Chez les mineurs écroués en 2023, les infractions les plus courantes constituent le « vol et recel » (59,8%), les « coups et blessures volontaires » (9,0%) et la « participation à une manifestation non autorisée » (7,7%). Ces infractions sont suivies par la « détention et l'usage de chanvre indien » (5,8%) et le « viol, l'attentat à la pudeur et la pédophile » (5,1%).

Chez les femmes écrouées, le «vol et recel » et les «coups et blessures volontaires» constituent les principaux motifs d'incarcération avec respectivement 24,4% et 21,1% des cas d'infractions, suivis de l'« escroquerie, l'abus de confiance et faux et usage de faux » (13,5%) ensuite vient le « défaut de carnet sanitaire et social-proxénétisme » (11,7%). Le trafic de drogue représente 5,6% des cas d'infractions chez les femmes.

Le « vol et recel » représente 26,0% des infractions commises par les étrangers écroués, Les « autres types d'infractions » viennent en deuxième position avec 18,4%. Le troisième rang est occupé par la «détention et l'usage de chanvre indien» avec 16,7%. L' « escroquerie, l'abus de confiance et faux et usage de faux » constituent 8,6% des cas d'infractions commises par les étrangers.

Définitions:

Mineur : c'est la personne qui n'a pas atteint l'âge de 18 ans accompli (article 276 du Code de la famille (C F) modifié par la loi N° 99-82 du 03 septembre 1999).

Les écroués : ils représentent le flux d'individus incarcérés durant toute une année; autrement dit, ce sont l'ensemble des personnes qui sont entrées en détention au cours d'une année civile.

En savoir plus:

https://justice.sec.gouv.sn/wp-content/uploads/2020/11/RA-Minjust-VERSION-CORRIGEE-FI-NALE-30-05-2018.pdf

https://justice.sec.gouv.sn/wp-content/uploads/2020/11/LPS rev 07 mai cep.pdf

https://www.ansd.sn/sites/default/files/2022-11/6-SES-2017-2018 Justice 0.pdf

Tableau IX-4 : Répartition de la population carcérale par sexe

Sava	202	2022		23	Variation	Accroisse-
Sexe	Effectif	(%)	Effectif	(%)	annuelle	ment (%)
Homme	12239	97,5%	12524	97,0%	285	2,3%
Femme	311	2,5%	386	3,0%	75	24,1%
Ensemble	12550	100%	12910	100%	360	2,9%

Source : Données 2022 et 2023, Direction générale de l'Administration pénitentiaire

Tableau IX-5: Répartition (%) des personnes écrouées selon le type d'infraction en 2023

Type d'infraction	Adultes (%)	Mineurs (%)	Féminin (%)	Etrangers (%)
Vol et Recel	31,8	59,8	24,4	26,0
Détention-usage de chanvre indien	16,5	5,8	3,7	16,7
Participation à une manifestation non autorisée	5,7	7,7	1,9	2,1
Collecte de données à caractère Personnel	1,0	0,8	2,3	2,1
Traite de personnes trafic de migrants	2,5	0,4	2,1	2,7
Trafic de drogue	1,8	0,3	5,6	4,0
Détournement de deniers publics	0,2	0,0	0,1	0,3
Coups et blessures volontaires	6,9	9,0	21,1	4,5
Escroquerie- Abus de confiance- Faux et usage de faux	10,8	1,7	13,5	8,6
Enrichissement illicite	0,1	0,1	0,1	0,0
Viol- Attentat à la pudeur-pédophilie	2,2	5,1	0,6	1,4
Défaut de carnet sanitaire et social- Proxénétisme	0,6	0,0	11,7	3,2
Infanticide	0,1	0,1	1,7	0,0
Avortement	0,1	0,1	0,2	0,1
Meurtre- Assassinat-parricide	0,6	1,2	0,7	0,4
Homicide volontaire ou involontaire	2,5	1,3	0,7	2,7
Menaces -violences -voies de faits-injures	3,0	2,2	4,0	3,4
Outrage et rébellion	0,9	0,2	0,9	0,5
Vagabondage et mendicité	0,4	0,2	0,0	1,4
Evasion et tentative	0,1	0,0	0,0	0,0
Fraude	0,1	0,0	0,2	0,2
Débit de boissons	0,1	0,0	0,6	0,1
Terrorisme	0,2	0,0	0,1	0,0
Coupe illicite de bois	0,6	0,6	0,5	1,2
Autres	11,3	3,4	3,2	18,4

Source : Données 2023, Direction générale de l'Administration pénitentiaire

CHAPITRE X : SANTE

Situation Economique et Sociale du Sénégal | Edition 2022-2023

X.1. Personnels et équipements de santé

Le nombre de médecins au niveau national est passé de 1 707 en 2021 à 2 057 en 2022, soit une hausse de 20,5%.

Au niveau régional, la région de Dakar concentre 42,4% des ressources humaines en 2022. Elle est suivie par la région de Thiès qui regroupe 10,0%. Les régions Sédhiou et Kédougou se placent en dernière position avec 2,5% chacune en 2022.

Selon les normes de l'OMS, pour atteindre des taux de couverture convenables pour les interventions essentielles en matière de soins de santé primaires, il faut au moins un médecin pour 10 000 habitants, une sage-femme d'Etat pour 300 femmes en âge de procréer et un infirmier pour 5 000 habitants. En termes de couverture, le Sénégal est en deçà des normes relatives aux sages-femmes et infirmiers. Cependant, une avancée considérable du ratio est notée en 2022 avec une sage-femme d'Etat pour 1 197 femmes en âge de reproduction

(FAR). De même pour les infirmiers, la couverture a progressé pour s'établir dans la même année à un infirmier pour 2 937 habitants. La norme est respectée pour les médecins avec un médecin pour 6 820 habitants en 2022.

En outre, en 2022, le Sénégal comptait 2 197 cases de santé, 1 584 postes de santé et 114 centres de santé (74 centres de santé de type 1 et 40 centres de santé de type 2). Les Etablissements Publics de Santé ayant un statut d'hôpital (EPS1, EPS2 et EPS3) étaient au nombre de 41 en 2022. La situation ne s'est pas améliorée par rapport à 2021. Par ailleurs, en 2022, Dakar concentre 84,4% des structures de type EPS3, 33,3% des structure de types EPS1 et 35% des centres de santé de type 2.

En termes de couverture, la norme est de un poste de santé pour 10 000 habitants, un centre de santé pour 50 000 habitants et un EPS pour 150 000 habitants. Ceci est loin d'être atteint en 2022 avec un poste de santé pour 11 199 habitants, un centre de santé pour 155 603 habitants et un hôpital (EPS) pour 443 469 habitants.

Définitions:

FAP: les femmes en âge de reproduction sont les femmes âgées entre 15 et 49 ans.

Médecins : la modalité médecins regroupe les sous familles soins médicaux et soins médicaux spécialisés

EPS: Le système de santé du Sénégal se présente sous forme d'une pyramide de trois niveaux: le niveau périphérique (correspondant au district), le niveau régional (correspondant à la région médicale) et le niveau stratégique (correspondant au niveau central). Les EPS de niveau 3 se retrouvent au niveau le plus élevé de la pyramide, outre les structures administratives.

En savoir plus:

Rapport annuel de suivi de la carte sanitaire en 2022

Annuaire Statistique des Ressources Humaines 2022

Tableau X.1 : Évolution des effectifs de médecins, d'infirmiers et de sages-femmes de 2021 à 2022

		2021		2022			
Région	Médecin	Infirmier di- plômé d'État	Sage-Femme d'État	Médecin	Infirmier diplô- mé d'État	Sage-Femme d'État	
Dakar	1082	973	713	1292	1042	762	
Diourbel	105	126	187	149	139	210	
Fatick	30	94	143	40	102	145	
Kaffrine	29	113	168	32	91	139	
Kaolack	35	87	150	45	90	159	
Kédougou	16	70	76	12	49	45	
Kolda	28	140	164	26	110	113	
Louga	48	117	159	52	121	172	
Matam	29	74	87	36	93	97	
Saint-Louis	59	77	125	70	94	137	
Sédhiou	17	60	105	22	61	98	
Tambacounda	36	144	190	31	98	148	
Thiès	119	293	239	160	300	269	
Ziguinchor	74	155	204	90	170	191	
TOTAL	1707	2523	2710	2057	2560	2685	

Source: MSAS, Annuaire Statistique des Ressources Humaines 2022

Tableau X.2 : répartition des structures de santé en 2020 et 2021 selon le type de structure et la région

REGION MEDICALE	Case de santé	Poste de santé	Centre de santé 1	Centre de santé 2	EPS 1	EPS 2	EPS 3
Dakar	39	127	11	14	3	0	11
Diourbel	87	109	9	0	1	1	2
Fatick	170	125	6	3	0	1	0
Kaffrine	107	106	2	2	0	1	0
Kaolack	252	116	4	1	0	1	0
Kedougou	90	45	2	2	0	1	0
Kolda	190	93	2	2	0	1	0
Louga	351	118	9	1	1	1	0
Matam	65	103	4	2	1	2	0
Saint louis	193	123	8	2	1	2	0
Sedhiou	106		5		0	1	0
Tambacounda	136	150	4	4	0	1	0
Thies	297	191	6	4	2	3	0
Ziguinchor	114	114	2	3	0	2	0
Total	2197	1584	74	40	9	18	13

Source : MSAS, Rapport annuel de suivi de la carte sanitaire en 2022

X.2. Analyse économique du secteur de la santé

Le budget alloué au Ministère de la Santé et de l'Action sociale (MSAS) est passé de 163,5 milliards FCFA en 2017 à 236,0 milliards FCFA en 2022, correspondant à une augmentation de 39,2% sur cette période. En 2023, il est passé à 271,6 milliards FCFA, soit une hausse de 15,1% par rapport à celui de 2022. En moyenne, ce budget représente 4,2% du budget global de l'État du Sénégal.

En 2023, 76,2 milliards FCFA ont été depensé pour le personnel de santé, représentant 6,1% du total de la masse salariale de l'Etat. Ces dépenses ont légérement augmenté de 23,9% entre 2022 et 2023 de même que leur part (5,9%). Cela pourrait être induit par la hausse généralisée des salaires des fonctionnaires à partir du second semestre de 2022.

La part des dépenses de fonctionnement du secteur dans le budget de fonctionnement de l'État poursuit sa trajectoire irrégulière. En effet, la hausse de 4,9% de 2022 est suivie d'une

hausse moins importante (4,3%) en 2023.

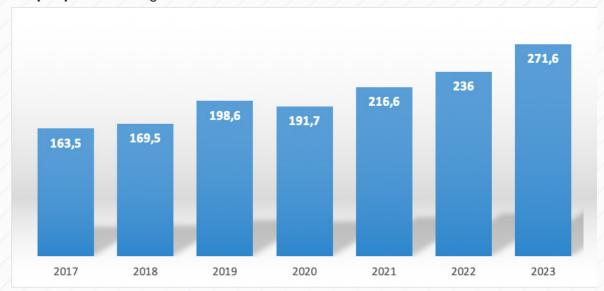
La contribution à la création de richesse du secteur demeure faible. Cependant, sa valeur ajoutée a contribué à hauteur de 1,6% avec une hausse relative de 11,7%, passant de 230,7 milliards de FCFA en 2021 à 257,8 milliards de FCFA en 2022.

En 2023, la valeur ajoutée à prix constants a légérement baissé de 0,3%, s'établissant à 229,7 milliards de FCFA. Cette baisse a diminué de 0,1 pdp la contribution du secteur au PIB.

En savoir plus:

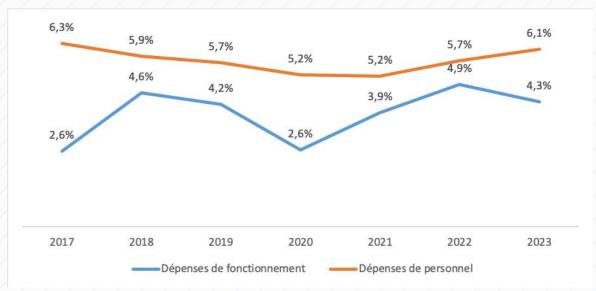
Comptes de la Santé 2017-2022, Ministère de la santé et de l'Action sociale

Graphique X.1: Budget du MSAS de 2017 à 2023



Source : Situations d'exécution de budget 2017-2023

Graphique X.2: Evolution des dépenses de personnel et de fonctionnement par rapport à cellles de l'ETAT de 2017 à 2023.



Source : Situation d'exécution de budget 2017-2023

Tableau X.3: Valeur ajoutée du secteur de la santé de 2017 à 2023

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Valeur ajoutée au prix courant (en milliards)	171,7	183,2	198,4	214,5	230,7	257,8	229,7
Contribution à la création de richesse	1,6%	1,6%	1,6%	1,7%	1,7%	1,6%	1,5%

Source: ANSD 2023. Comptes nationaux 2017-2022, Comptes nationaux trimestriels T4-2023

CHAPITRE XI: POPULATION VULNÉRABLE

XI.1. Situation des enfants

L'enregistrement d'un enfant à l'état civil est une démarche qui vise à le protéger et lui procure un document (acte de naissance) qui peut faciliter son accès à des services essentiels comme ceux de la santé et de l'éducation. Se-Ion l'EDS 2023. 81.4% des enfants de moins de 5 ans sont enregistrés à l'état civil. Parmi eux, 1,2% ne disposent pas d'un acte d'état civil. La proportion d'enfants non enregistrés à l'état civil (18.6%) est plus élevée chez les garcons (19,0%) que chez les filles (18,1%).

A l'élémentaire, le taux brut de scolarisation en 2022 des enfants (6-11 ans) est de 83,5% dont 76,0% chez les garcons et 91,2% chez les filles. Parmi les scolarisés, 21,4% ne disposent pas d'acte de naissance, 0,6% sont en situation de handicap. Chez les filles, 0,02% ont été victimes de violences sexuelles, 0,13% ont subi le mariage précoce, et 0,01% une grossesse précoce.

Au moyen général, le taux brut de scolarisation des enfants (12-15 ans) est de 52,1% dont 47,0% chez les garcons et 57,4% chez les filles. Parmi les scolarisés, 0,5% sont en situation de handicap. Chez les filles, 94,5% d'entre elles ont été victimes de violences sexuelles, 0,2% ont subi le mariage précoce, et 0,2% une grossesse précoce.

Concernant l'abandon scolaire, le taux est plus

élevé chez les enfants du moyen (8,8%) que chez ceux de l'élémentaire (8,4%). Les garçons ont le taux d'abandon le plus élevé à l'élémentaire et au moyen soit 9,5 % dépassant ainsi les moyennes nationales (8,4% à l'élémentaire et 8,8% au moyen).

La vaccination complète est un droit pour tout enfant. Lorsque celui-ci n'est pas vacciné, il court le risque d'être affecté par certaines maladies qui pourront lui causer d'autres vulnérabilités hormis son jeune âge. Les données de l'EDS 2023 estiment que chez les enfants de 12-23 mois, 64,0% ont été complétement vaccinés avec les 8 antigènes de base, 43,3% ont été complétement vaccinés conformément au calendrier national et 5,9% n'ont reçu aucun vaccin. Ces proportions sont respectivement de 65,1%, de 40,7% et de 7,6% chez les enfants de 24-35 mois. Par ailleurs, la proportion d'enfants de 12-23 mois qui n'ont reçu aucun vaccin est plus élevée chez les filles (6,2%) que chez les garçons (5,6%).

Certaines situations telles que le travail des enfants, l'orphelinat, les enfant de la rue, etc. peuvent agraver la vulnérabilité des enfants. Selon l'EDS 2023, 53,0% des enfants de moins de 18 ans vivent avec leurs deux parents biologiques et 14,3% ne vivent avec aucun de leur parent biologique. De plus, 6,7% de ces enfants sont orphelins (mére, père ou les deux parents) et 0,5% d'entre eux ne vivent avec aucun des deux parents.

Définitions:

Une population vulnérable est un groupe d'individu ayant subi une action (pauvreté, chômage, handicap, isolement) et se retrouve amoindrie et fragile. De par cette vulnérabilité, ils sont dans un besoin d'assistance et de protection en raison de leur fragilité à l'égard de divers risques auxquelles ils sont exposés. Cette vulnérabilité peut s'étendre sur une période bien définie ou durant toutes leurs vies. Les personnes vulnérables sont généralement les enfants (y compris ceux de la rue, les orphelins et les enfants enrôlés dans des groupes armés) ; les femmes (veuves, enceintes, mal rémunérées, victimes de violences, etc); les personnes âgées (vivant seul) ; les paysans sans terre; les chômeurs, les pauvres; les illettrés; les handicapés.

En savoir plus:

https://www.ansd.sn/Indicateur/rapport-des-enquetes-demographiques-et-de-sante-eds https://www.unicef.fr/dossier/convention-internationale-des-droits-de-lenfant

https://dhsprogram.com/

Tableau XI.1: Enregistrement à l'état civil des enfants de 0 à 5 ans et vaccination des enfants de 12-35 mois.

	Garçon	Fille	Ensemble
Enregistrement à l'état civil			
Non Enregistré à l'état civil	19,0	18,1	18,6
Enregistrement à l'état civil	81,0	81,9	81,4
Dispose d'un acte de naissance	79,8	80,6	80,2
Ne dispose pas d'un acte de naissance	1,2	1,2	1,2
Vaccination des enfants de 12-23 mois			
Complétement vacciné avec les 8 antigènes	64,9	63,1	64,0
Complétement vacciné conformément au calendrier national	43,4	43,2	43,3
Aucun vaccin	5,6	6,2	5,9
Vaccination des enfants de 24-35 mois			
Complétement vacciné avec les 8 antigènes			65,1
Complétement vacciné conformément au calendrier national	39,8	41,8	40,7
Aucun vaccin			7,6
Enfants orphelins et résidence des enfants avec les parents (moins de 18 ans)			
Vit avec les deux parents	54,1	51,9	53,0
Ne vit avec aucun des deux parents biologiques	12,5	16,0	14,3
Ne vit avec aucun des deux parents (décédés)	0,5	0,6	0,5

Source: EDS 2023, ANSD.

Tableau XI.2: Scolarisation des enfants de 6 à 14 ans (en %)

	Garçon	Fille	Ensemble
Elémentaire			
Taux brut de scolarisation	76,0	91,2	83,5
Ne dispose pas d'acte de naissance	na	na	21,4
Situation de handicap	0,5	0,6	0,6
Violence sexuelle	0,02	0,02	0,02
Mariages précoces	na	0,11	na
Grossesses précoces	na	0,01	na
Abandon scolaire	9,5	7,3	8,4
Moyen général			
Taux brut de scolarisation	47,0	57,4	52,1
Situation de handicap	0,2	0,3	0,5
Violence sexuelle	na	94,5	na
Mariages précoces	na	0,2	na
Grossesses précoces	na	0,2	na
Abandon scolaire	9,5	8,2	8,8

Source: RNSE 2022, DPRE/MEN

XI.2. Situation des femmes

Les violences faites aux femmes sont multiples et peuvent s'agir des violences physique, sexuelle, emotionelle, conjugale, ou même culturelle (exemple l'excision, mariages précoces, mariages forcés, etc.). Au Sénégal, les données de l'EDS 2023 montrent que 20,1% des femmes 15-49 ans ont subi une mutilation génitale féminine (MGF) qui est l'une des formes de violence culturelle les plus récurentes dans les pays subsahariens. La majeure partie des excisions ont lieu avant l'âge de 5 ans (67,0% des cas). De plus, chez les jeunes filles âgées de moins de 15 ans, 12,2% ont subi les MGF. Le phénomène pourrait perdurer car 12,9% des femmes de 15-49 ans et 12,6% des hommes de 15-49 ans qui connaisent l'excision pensent que la pratique de celle-ci doit continuer.

Concernant l'âge au premier mariage, 10,7% des femmes de 20-49 ans ont été mariées avant l'âge de 15 ans et 31,8% avant l'âge de 18 ans.

Selon l'EDS 2023, parmi les femmes qui étaient en état de grossesse au cours des 2 derniers années avant l'enquête, 97,3% ont reçu des soins prénatals par un prestataire qualifié pour la naissance la plus récente. Plus de six femmes sur dix ont effectué au moins quatre visites prénatales (68,4%), et dans 70,7% des cas, la première visite prénatale a eu lieu avant le quatrième mois de grossesse.

De plus, parmi les naissances ayant eu lieu au cours des deux années avant l'enquête, 92,3% ont eu lieu dans un établissement de santé et ont été assistées par un personnel qualifié.

La fistule obstétricale est une lésion du périnée qui a pour conséquence une perte incontrôlée d'urines ou de matière fécale suite à un accouchement difficile. Au Sénégal, 0,3% des femmes de 15-49 ans ont déclaré avoir actuellement des symptomes d'une fistule obstréticale. Cette proportion est de 0,6% chez celles ayant déjà eu les symptômes .

Définitions:

Les femmes en âge de procréer (15- 49 ans) représentent 11,7% de la gente féminine sénégalaise (ANSD, RGPH-5 2023, rapport provisoire). Elles sont vulnérables de par leurs caractéristiques physiologiques comme toutes les autres femmes, mais aussi de par leur situation économique.

En savoir plus:

https://www.ansd.sn/Indicateur/rapport-des-enquetes-demographiques-et-de-sante-eds

XI.3. Sécurité alimentaire

En 2023, les résultats du Cadre Harmonisé (CH) mettent en exergue, une situation alimentaire satisfaisante en période courante (octobre-novembre-décembre). En effet, 83,2% de la population est en phase minimale, ce qui signifie qu'elle est en mesure de couvrir ses besoins essentiels alimentaires et non alimentaires sans s'engager dans des stratégies atypiques ou non durables pour accéder à de la nourriture et à des revenus. Cependant, malgré une situation alimentaire acceptable, certaines populations ont des problèmes pour subvenir correctement à leurs besoins alimentaires.

Le nombre de personnes en phase sous pression (en stress), sur la même période, est estimé à 2 706 568 personnes, soit 15,0% de la population. Ces dernières ont une consommation alimentaire minimalement adéquate mais ne peuvent pas assurer certaines dépenses non-alimentaires sans s'engager dans des stratégies d'adaptation de stress. De même, 314 055 personnes, soit 1,7% de la population, sont en phase crise. Ces personnes ont besoin d'une assistance alimentaire immédiate afin de protéger leurs moyens d'existence et réduire les déficits de consommation alimentaire.

À l'échelle géographique, Kédougou est la région la plus affectée par l'insécurité alimentaire, avec ses trois départements (Kédougou, Salémata et Saraya) sous pression. Médina Yoro Foulah, Ranérou, Saint-Louis, Diourbel, Kanel et Goudiry sont les autres départements également sous pression. Dans ces départements au moins 20% des ménages ont développé des stratégies d'adaptation alimentaire de stress et ont un Score de Consommation alimentaire (SCA) et une diversité alimentaire limite.

Comparativement à 2022, la situation s'est nettement améliorée avec la hausse des personnes en phase minimale et la baisse de celles en stress ou pire. Le pourcentage de personnes en phase minimale a augmenté de 5,2 points de pourcentage par rapport à 2022, où il était estimé à 68,0%. Il nombre de personnes en stress et en crise ont aussi respectivement baissé de 12,4 et 2,9 points de pourcentage. En 2022, la situation alimentaire a été très dégradée en phase courante, avec un (1) département en phase minimale (Ziguinchor), quarante (40) en phase sous pression et quatre (4) départements (Louga, Diourbel, Ranérou et Goudiry) en phase de crise.

En phase projetée (juin-juillet-août), la situation pourrait se détériorer, avec la baisse du nombre de personnes en phase minimale et la hausse de celui en phase stress et crise. En effet, la proportion de personnes en phase minimale pourrait passer à 72,2%, soit 1 812 413 personnes de moins qu'en phase courante. De même, le nombre de personne en phase sous pression ou pire pourrait passer de 1,7% en phase courante à 3,9% en projetée, soit une hausse de 412 726 personnes.

Le nombre de départements en phase minimale pourrait ainsi baisser de 36 à 18 et celui en phase sous pression pourrait augmenter de 9 à 25 en départements en période projetée. De même, la crise pourrait s'installer dans deux (02) départements. Il s'agit de Goudiry et Ranérou. La situation a été plus préoccupante 2022, avec 10 départements qui pourraient être en crise et 34 en sous pression selon les estimations des projections. Seul le département de Ziguinchor pourrait être en phase minimale.

Définition:

Les personnes en **phase crise** ont des déficits alimentaires qui se reflètent par des taux de Malnutrition aigüe élevés ou supérieurs à la normale ; ou sont marginalement capables de couvrir le minimum de leurs besoins alimentaires en épuisant les avoirs relatifs aux moyens d'existence ou en employant des stratégies d'adaptation de crise. S'agissant des personnes **en sous pression**, elles sont dans des ménages qui ont une consommation alimentaire minimale mais ne sont pas capables de se permettre certaines dépenses non alimentaires essentielles sans s'engager dans des stratégies d'adaptation irréversibles.

En savoir plus :

https://www.cadreharmonise.org

https://www.secnsa.sn/fiche-de-communication-du-ch/

Tableau XI.3 : Situation de l'insécurité alimentaire en phase courante et projetée en 2022

	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5
	Phase courante (octobre-novem	bre-décembre	e)	
Départements	1	40	4	0	0
Population	12 428 620	4 970 959	846 467	29 671	
	Phase pro	ojetée (juin-juill	et-août)		
Départements	1	34	10	0	
Population	10 951 304	5 907 179	1 330 335	86 900	

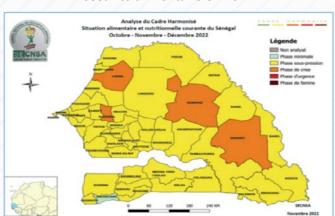
Source: SECNSA, fiche de communication du CH 2022

Tableau XI.4 : Situation de l'insécurité alimentaire en phase courante et projetée en 2023

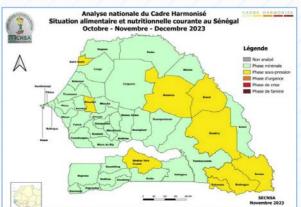
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5
	Phase courante (octobre-novem	bre-décembre	e) /	
Départements	36	9	0	0	0
Population	15 011 848	2 706 568	314 055	0	0
	Phase pro	ojetée (juin-juille	et-août)		
Départements	18	25	2	0	0
Population	13 199 435	4 106 255	683 252	43 529	0

Source: SECNSA, fiche de communication du CH 2023

Graphique XI-1 : Cartographie de la situation de l'insécurité alimentaire en 2022



Graphique XI.2 : Cartographie de la situation de l'insécurité alimentaire en 2023







Source : SECNSA, fiche de communication du CH 2022

Source : SECNSA, fiche de communication du CH 2022

CHAPITRE XII: ENSEIGNEMENT - ÉDUCATION

XII.1. Analyse économique du secteur de l'éducation

Les dépenses sur l'Education regroupent celles du Ministère de l'Education nationale (MEN), du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et du Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion (MFPAI).

En 2023, 18,7% du budget total est alloué à l'Education, confirmant la tendance à la baisse observée 21,1% en 2022 après 22,8% en 2021.

Cependant, il est constaté que plus de la moitié des dépenses de personnel de l'Etat sont orientées vers le secteur éducatif depuis 2019. En 2023, ces dépenses s'élévent à 1281,9 milliards FCFA contre 1114,2 en 2022, soit une évolution de 15,1%. En moyenne, les dépenses de personnel de l'éducation tournent autour de 57,2% de la masse salariale totale de l'Etat du Sénégal. En 2023, sur le total des rémunérations salariales versées par l'Etat, 54,6% sont perçus par les personnels du MEN, 0,1% par ceux du MESRI et 2,4% par ceux du MFPAI.

La part moyenne des dépenses de fonctionnement du secteur de l'éducation dans le budget de fonctionnement de l'État s'élève à 23,4% sur la période 2022-2023, répartie de la manière suivante : 18,6% pour l'éducation nationale, 1,3% pour l'enseignement supérieur et 1,9% pour la formation professionnelle. La majorité de ces dépenses est donc consacrée à l'éducation nationale, qui représente 85,3% des fonds alloués à ce secteur en 2023.

Entre 2022 et 2023, la part des dépenses de fonctionnement de l'État destinées à l'éducation a diminué, passant de 25,0% à 21,9%.

L'enseignement a joué un rôle assez modeste à la croissance de l'économie nationale, avec une contribution de 0,1% pendant la période 2018-2019. Toutefois, en 2020, cette contribution a chuté à -0,4%, soit une baisse de 0,5 pdp par rapport à l'année précédente, en raison des effets négatifs de la pandémie de COVID-19 sur le secteur. Une reprise a eu lieu en 2021, avec une contribution de 0,7%, suivie d'une diminution en 2022 de 0,2% et d'une légère augmentation de 0,3% en 2023.

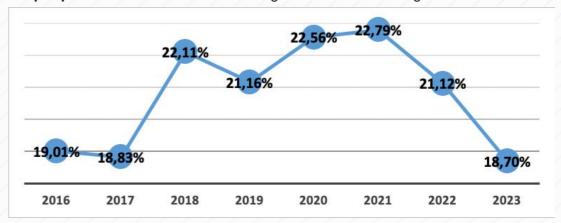
Définitions:

Budget : document qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une structure publique pour une année.

Dépenses de personnel : correspondent à la rémunération des salariés.

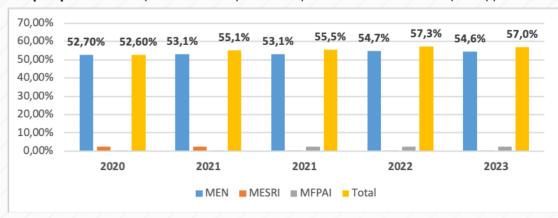
Dépenses de fonctionnement : comprennent les achats de biens et services, les acquisitions de matériel et mobilier, les grosses réparations ainsi que les dépenses liées aux provisions et aux imprévus.

Graphique XII. 1: Evolution du ratio budget Education sur budget total



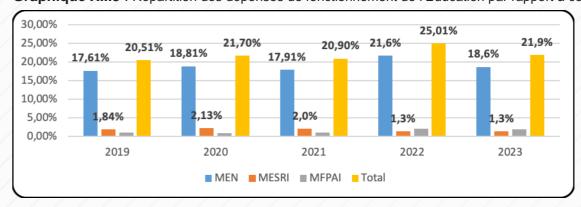
Source : Situation d'Exécution du budget

Graphique XII.2 : Répartition des dépenses de personnel de l'Education par rapport à celles de l'Etat



Source: Situation d'Exécution du Budget.

Graphique XII.3 : Répartition des dépenses de fonctionnement de l'Education par rapport à celles de l'Etat



Source : Situation d'Exécution du budget

Tableau XII.1: Contribution à la croissance de l'enseignement

ENSEIGNEMENT	2018	2019	2020	2021	2022	2023
VA en milliards	575,6	619,8	653,1	736,9	860,6	645,2
Contribution (en %)	0,1	0,1	-0,4	0,7	0,2	0,3

Source: ANSD, Comptes nationaux définitifs 2021 et semi-définitifs 2022, Comptes nationaux trimestriels T4 2023

XII.2. Préscolaire

Le réseau des structures préscolaires a connu une évolution de 10,1% entre 2022 et 2023, passant de 4 286 à 4 718 écoles. La part des écoles publiques est passée de 40,9 % en 2022 à 41,8 % en 2023. De même, la part des écoles communautaires/associatifs a légèrement augmenté, passant de 18,4% à 19,1%. En revanche, les écoles privés enregistrent une légère contraction de leur proportion qui passe de 40,7 % en 2022 à 39,1 % en 2023.

Au niveau régional, Dakar dispose du plus grand nombre d'écoles préscolaires en 2023, avec1 266 structures sur les 4 718 que comptait le Sénégal, représentant ainsi une part de 26,8%. Il est suivi de Thiès avec 11,8%. La région de Kédougou est la moins dotée en structures préscolaires avec seulement 54, soit 1,1% du nombre total d'écoles préscolaires au niveau national. En 2022, une répartition quasi similaire a été observée.

Le taux brut de préscolarisation a connu une hausse, atteignant 19,6 % en 2023, après avoir été de 18,2 % en 2022.

L'intensité de la préscolarisation est en faveur des filles, comme l'en illustre l'indice de parité, qui même s'il a légèrement chuté, passant de 1,18 en 2022 à 1,17 en 2023 reste supérieur à 1.

La progression du Taux Brut de Scolarisation (TBS), bien qu'encourageante, masque des disparités régionales. En effet, les régions de Ziguinchor et Dakar continuent de se démarquer avec respectivement des taux de 35,9 % et 32,9 % en 2023, soit une légère augmentation par rapport à 2022. Dans ces deux régions, tout comme à Sédhiou et à Kédougou, les indices de parité restent proches de 1, ce qui indique que l'accès à la préscolarisation est relativement équilibré entre les sexes.

À l'inverse, les régions de Diourbel et Kaffrine présentent des taux de préscolarisation les plus faibles, avec respectivement 8,5 % et 9,4 % en 2023 contre respectivement 7,8 % et 8,1 % en 2022. Cependant, leurs TBS sont restés au profit des filles avec respectivement des indices de parité de 1,47 et 1,38 en 2023.

Définition:

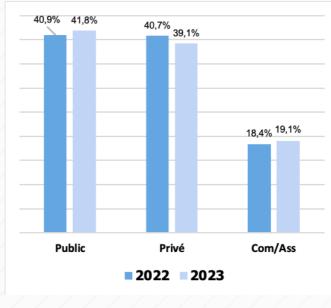
Le Taux brut de scolarisation (TBS) est un indicateur de mesure du niveau de scolarisation d'un cycle. Il représente le pourcentage de l'effectif des inscrits à ce cycle dans la population en âge de fréquenter le cycle. Il peut être calculé pour tous les cycles (préscolarisation, élémentaire, moyen et secondaire). Ainsi, le TBS au préscolaire est le pourcentage de l'effectif des inscrits dans la population âgée de 2 à 5 ans.

Indice de parité est un indicateur statistique qui mesure le rapport entre deux groupes, généralement entre les filles et les garçons.

En savoir plus:

Rapports nationaux sur la situation de l'Education, 2022 et 2023

Graphique XII.1: Répartition des écoles préscolaires selon le statut en 2020 et 2021



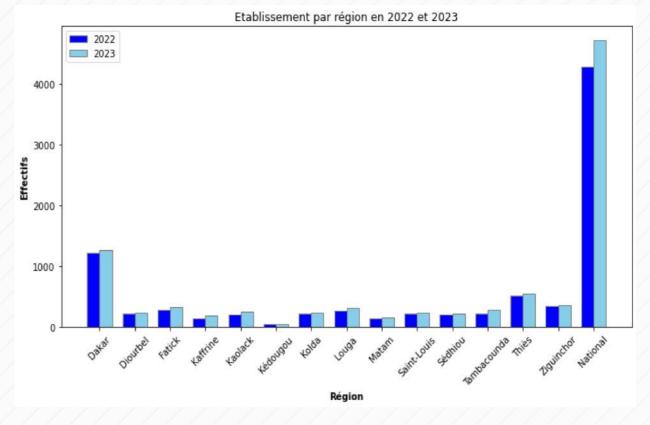
Source: RNSE, 2022 et 2023

Tableau XII.2: Taux brut de préscolarisation par région en 2022 et en 2023

Région		orut de arisation		e de rité
_	2022	2023	2022	2023
Dakar	31,9	32,9	1,09	1,09
Diourbel	7,8	8,5	1,47	1,47
Fatick	16,2	17,1	1,18	1,17
Kaffrine	8,1	9,4	1,47	1,38
Kaolack	11,1	13,1	1,32	1,33
Kédougou	20,4	21,4	1,04	1,01
Kolda	18,5	20,3	1,03	1,05
Louga	15,5	18,1	1,26	1,25
Matam	9,9	10,5	1,43	1,40
Saint-Louis	15,0	17,2	1,46	1,24
Sédhiou	23,0	24,1	1,01	1,02
Tambacounda	16,9	19,6	1,16	1,15
Thiès	19,9	21,2	1,17	1,18
Ziguinchor	35,8	35,9	1,03	1,05
National	18,2	19,6	1,18	1,17

Source : RNSE, 2022 et 2023

Graphique XII.2 : Répartition des écoles préscolaires par région en 2022 et 2023



Source : RNSE 2022 et 2023

XII.3. Elémentaire

Au cours de l'année scolaire 2022/2023, l'enseignement élémentaire a été dispensé dans 11 131 écoles, soit 141 établissements de plus que pour l'année scolaire 2021/2022. Les écoles publiques représentent les quatre cinquièmes des écoles (80,8%), avec une légère diminution de leur proportion 0,8% par rapport à l'année scolaire 2021/2022.

Cette prédominance des écoles publiques dans l'enseignement élémentaire est notée dans toutes les régions à l'exception de la région de Dakar où 72,4% des écoles primaires relèvent du privé, avec une progression de leur part de 0,7% par rapport à l'année scolaire 2021/2022. Quant aux écoles primaires communautaires/ associatifs, elles ne représentent que 0,2% du total, soit un recul de 0,1 point, en part, par rapport à l'année 2021/2022. La quasi-totalité de ces types d'écoles est concentrée dans la région de Dakar.

S'agissant du taux brut de scolarisation (TBS) à l'élémentaire, il a progressé, en valeur relative,

de 1,6% et s'est établi à

83,5% au cours de l'année scolaire 2022/2023. Selon le sexe, le TBS pour les années scolaires 2021/2022 et 2022/2023 est de loin plus élevé chez les filles avec respectivement 89,6% et 91,2% contre 74,5% et 76,0% chez les garçons. L'indice de parité (1,2) indique une situation en faveur des filles.

A l'échelle régionale, cette prédominance des filles est observée dans toutes les régions à l'exception de la région de Ziguinchor. Egalement, il faut noter que les TBS au cycle primaire les plus élevés sont enregistrés dans les régions de Kédougou (119,4% en 2022 et 117,5% en 2023) et Thiès (105,4% en 2022 et 107,9% en 2023) où l'on a dépassé les 100%, tandis les régions de Diourbel (55,8% en 2022 et 55,4% en 2023) et de Kaffrine (44,0% en 2022 et 45,7% en 2023) enregistrent les TBS les plus faibles et sont très en dessous des moyennes nationales de 2022 (81,9% et 2023 (83,5 %).

Définitions:

Le Taux brut de scolarisation (TBS) est un indicateur de mesure du niveau de scolarisation d'un cycle. Il représente le pourcentage de l'effectif des inscrits à ce cycle dans la population en âge de fréquenter le cycle. Il peut être calculé pour tous les cycles (préscolarisation, élémentaire, moyen et secondaire). Ainsi, le TBS à l'élémentaire est le pourcentage de l'effectif des inscrits dans la population âgée de de 6 à 11 ans.

En savoir plus:

Rapports nationaux sur la situation de l'Education, 2022 et 2023

Tableau XII.3: Proportion d'écoles élémentaires selon le statut

		2	022			202	3	
Région	% du public	% du Privé	% du Com/Ass	Nombre	% du pu- blic	% du Privé	% du Com/ Ass	Nombre
Dakar	26,6	71,7	1,7	1688	26,1	72,4	1,4	1743
Diourbel	79,4	20,6	0,0	693	78,3	21,7	0,0	711
Fatick	93,7	6,3	0,0	734	93,4	6,6	0,0	732
Kaffrine	98,5	1,5	0,0	525	98,3	1,7	0,0	528
Kaolack	91,9	8,1	0,0	763	92,1	7,9	0,0	768
Kédougou	98,4	1,6	0,0	304	98,4	1,6	0,0	305
Kolda	97,5	2,5	0,0	825	97,1	2,9	0,0	836
Louga	94,1	5,9	0,0	973	93,0	7,0	0,0	978
Matam	99,6	0,4	0,0	469	99,4	0,6	0,0	468
Saint-Louis	95,0	5,0	0,0	876	94,6	5,4	0,0	886
Sédhiou	97,4	2,6	0,0	533	97,2	2,8	0,0	533
Tambacounda	96,8	3,2	0,0	806	96,9	3,1	0,0	797
Thiès	77,0	23,0	0,0	1 298	75,4	24,6	0,0	1 339
Ziguinchor	88,1	11,7	0,2	503	87,2	12,6	0,2	507
National	81,6	18,2	0,3	10 990	80,8	19,0	0,2	11 131

Source: RNSE 2020 et 2021

Tableau XII.4 : Taux brut de scolarisation à l'Elémentaire et indice parité

		2022	2			202	3	
Région	TBS (en%)	Indice de pari- té (IP)	TBS (%)	Indice de parité (IP)	TBS (%)	Indice de pari- té (IP)	TBS (%)	Indice de parité (IP)
Dakar	89,4	98,5	93,9	1,10	90,6	99,0	94,8	1,09
Diourbel	46,0	66,3	55,8	1,44	46,3	65,0	55,4	1,41
Fatick	73,4	82,5	77,8	1,12	76,4	86,3	81,2	1,13
Kaffrine	35,7	52,6	44,0	1,47	36,9	54,9	45,7	1,49
Kaolack	68,0	83,6	75,5	1,23	69,2	84,6	76,6	1,22
Kédougou	118,8	120,0	119,4	1,01	117,5	117,6	117,5	1,00
Kolda	86,3	94,4	90,3	1,09	89,1	96,8	92,9	1,09
Louga	59,5	79,3	69,2	1,33	59,8	79,7	69,5	1,33
Matam	50,2	81,3	65,5	1,62	50,6	84,4	67,2	1,67
Saint-Louis	81,3	112,1	96,3	1,38	79,9	114,1	96,2	1,43
Sédhiou	93,4	97,8	95,6	1,05	96,4	99,5	97,9	1,03
Tambacounda	66,8	81,1	73,8	1,21	70,3	83,7	76,9	1,19
Thiès	97,4	113,6	105,4	1,17	99,8	116,4	107,9	1,17
Ziguinchor	95,2	94,3	94,8	0,99	100,0	98,5	99,2	0,98
National	74,5	89,6	81,9	1,20	76,0	91,2	83,5	1,20

Source: RNSE 2022 et 2023

XII.4. Moyen et secondaire

Au titre de l'année académique 2022/2023, il a été dénombré 1 422 établissements scolaires pour le cycle moyen général, soit 17 de plus que l'année précédente. Tandis que pour l'enseignement secondaire général, 1 171 établissements scolaires ont été répertoriés, soit une augmentation de 42 établissements par rapport à 2021/2022.

En outre, bien que le nombre d'établissements scolaires des cycles moyen général et secondaire général ait augmenté entre 2022 et 2023, des dynamiques distinctes sont notées dans l'offre éducative suivant le secteur. En effet, si le cycle moyen général est majoritairement composé d'établissements publics que de privés (74,6% contre 25,4% en 2022 et 73,5% contre 26,4% en 2023). Dans le cycle secondaire, en revanche, une prédominance des établissements privés est observée (63,6% contre 36,4% en 2022 et 60,6% contre 39,4% en 2023).

Cependant, il convient de souligner que la proportion d'établissements publics dans le cycle moyen général a régressé de 1,1 point par rapport à l'année académique 2021/2022, tout comme la proportion d'établissements privés dans le cycle secondaire général, qui a également enregistré une baisse de 3,0 % en valeur relative entre 2022 et 2023.

S'agissant du TBS, il est plus élevé au cycle moyen qu'au cycle secondaire. Le TBS est ressorti à 51,2% au cycle moyen général en 2023, soit une régression de 0,9 point par rapport à 2022 contre 33,1% au cycle secondaire général, soit également un recul de 0,6 point par rapport en 2022. Les indices de parité illustrent une situation en faveur des filles au niveau national quel que soit le cycle.

Au niveau régional, le TBS le plus élevé, dans le cycle moyen (94,2 % en 2022 et 94,4 % en 2023) ainsi que dans le cycle secondaire général (65,2 % en 2022 et 65,3 % en 2023), est enregistré dans la région de Ziguinchor. A l'inverse, le niveau le plus faible de cet indicateur est observé dans la région de Kaffrine quel que soit le cycle.

Concernant les indices de parité au niveau régional, ils sont à l'image du niveau national. Autrement dit, ils sont en faveur des filles, quel que soit le cycle en 2023 excepté la région de Kédougou où ces indices traduisent une situation en faveur des garçons (0,93 pour cycle moyen et 0,82 pour le secondaire général).

En savoir plus :

Rapports nationaux sur la situation de l'Education, 2020 et 2021

Tableau XII. 5 : Répartition (en%) des établissements d'enseignement du cycle moyen général selon la région et le statut en 2022 et 2023

			Cycle	Moyen			Cycle Secondaire					
Région		2022		2023				2022		2023		
Region	Nombre total	Public	Privé	Nombre total	Public	Privé	Nombre Total	du public	du privé	Nombre Total	du public	du privé
Dakar	331	34,4	65,6	334	33,3	66,1	340	11,7	88,3	361	12,7	87,3
Diourbel	73	60,3	39,7	81	53,1	46,9	61	31,2	68,8	64	34,4	65,6
Fatick	93	84,9	15,1	81	88,9	11,1	88	44,3	55,7	102	49,0	51,0
Kaffrine	36	97,2	2,8	34	100,0	0,0	15	66,6	33,4	21	71,4	28,6
Kaolack	99	90,9	9,1	104	85,6	14,4	74	46,0	54,0	76	52,7	47,3
Kédougou	27	100,0	0,0	28	96,4	3,6	15	73,3	26,7	15	73,3	26,7
Kolda	78	100,0	0,0	81	100,0	0,0	36	55,6	44,5	40	52,5	47,5
Louga	80	87,5	12,5	77	92,2	7,8	55	51,0	49,0	56	50,0	50,0
Matam	75	100,0	0,0	71	98,6	1,4	42	80,9	19,1	48	83,3	16,7
Saint-Louis	100	91,0	9,0	97	95,9	4,1	67	70,2	29,8	73	72,6	27,4
Sédhiou	67	97,0	3,0	67	97,0	3,0	41	58,6	41,4	40	65,0	35,0
Tamba- counda	64	85,9	14,1	59	96,6	3,4	29	51,7	48,3	26	61,5	38,5
Thiès	171	75,4	24,6	201	68,2	31,8	195	29,7	70,3	182	31,9	68,1
Ziguinchor	111	86,5	13,5	107	88,8	11,2	71	45,1	54,9	67	52,3	47,7
National	1405	74,6	25,4	1422	73,5	26,4	1129	36,4	63,6	1171	39,4	60,6

Source: RNSE 2022 et 2023, calcul de l'auteur

Tableau XII.6: Répartition des établissements d'enseignement du cycle secondaire général selon la région et le statut en 2020 et 2021

		Cycle Moy	en		Cycle Secondaire					
	20	22	:	2023	2	2022	2	2023		
Région	TBS (%)	Indice de parité (IP)	TBS (%)	Indice de parité (IP)	TBS (%)	Indice de parité (IP)	TBS (%)	Indice de parité (IP)		
Dakar	68,8	1,19	65,9	1,21	44,2	1,29	43,9	1,31		
Diourbel	28,1	1,36	29,0	1,42	18,1	1,16	17,9	1,17		
Fatick	55,5	1,27	56,3	1,25	38,6	1,36	38,9	1,33		
Kaffrine	24,0	1,27	25,3	1,35	15,6	1,07	15,1	1,14		
Kaolack	45,2	1,21	45,4	1,22	31,2	1,09	30,9	1,16		
Kédougou	55,9	0,90	62,4	0,93	20,5	0,66	22,3	0,82		
Kolda	47,7	1,04	48,9	1,07	21,5	0,89	23,1	0,89		
Louga	38,2	1,32	34,8	1,47	23,6	1,41	22,8	1,48		
Matam	35,2	1,72	35,7	1,76	21,3	1,59	22,6	1,63		
Saint-Louis	53,7	1,30	53,5	1,47	39,5	1,21	36,2	1,43		
Sédhiou	58,4	0,96	57,7	1,01	28,1	0,82	28,5	0,93		
Tambacounda	32,8	1,14	32,7	1,22	18,8	1,10	20,5	1,68		
Thiès	68,2	1,31	65,5	1,34	45,9	1,38	43,6	1,41		
Ziguinchor	94,4	1,07	94,2	1,06	65,9	1,14	62,4	1,20		
National	52,1	1,22	51,2	1,26	33,7	1,23	33,1	1,29		

Source: RNSE 2020 et 2021, calcul de l'auteur

XII.5. Formation professionnelle

À la rentrée 2022/23, le nombre d'apprenants inscrits dans la formation professionnelle au Sénégal s'est établi à 122605. Cet effectif a connu une progression de 31,9% par rapport à 2021/22, soit 29672 apprenants supplémentaires. La féminisation du secteur se poursuit avec une hausse plus marquée chez les filles (+38,3%) que chez les garçons (+24,4%), portant la proportion des filles à 56,5% contre 53,9% l'année précédente. Cette croissance des effectifs est notée dans la quasi-totalité des régions du pays, avec des dynamiques particulièrement fortes dans certains territoires. La région de Sédhiou (+212,5%) enregistre la plus forte progression, suivie de Diourbel (+114,3%) et de Thiès (+40,4%). La région de Dakar, qui concentre plus de la moitié des effectifs avec 69 028 apprenants, a maintenu son dynamisme avec une hausse de 30,7%. Seule la région de Kédougou a connu un léger repli de 2,6%.

La répartition par type d'établissement montre une dynamique favorable au secteur privé. Les centres de formation professionnelle privés, qui accueillent désormais 62,9% des apprenants, voient leurs effectifs augmenter de 51,1%. Les lycées techniques enregistrent également une hausse significative (+30,4%), tandis que les centres publics connaissent une progression plus modérée (+4,0%).

Le développement du secteur se traduit également par une expansion du nombre d'établissements qui a atteint 571 structures en 2022/23 (+27,5%). Le secteur privé renforce sa présence avec 432 établissements (+36,7%), représentant 75,7% du total. Le secteur public a connu une hausse de 139 établissements (+5,3%) et une légère baisse de ses effectifs d'enseignants (-0,6%).

Les résultats aux examens reflètent des performances contrastées selon les diplômes. Les plus fortes progressions sont enregistrées pour le BEP et le baccalauréat technique avec respectivement +10 et +9 points de taux d'admission, atteignant 69% et 74%. Le CAP a maintenu un niveau élevé, à 75%, malgré un léger recul d'un point, tandis que le BT a connu une baisse de 5 points passant à 64%.

Tableau XII.7: Répartition du nombre d'élèves en formation professionnelle dans le public et le privé

	2021/22		2022/23	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons
Dakar	26032	26825	36338	32690
Ziguinchor	2820	1958	3199	2265
Diourbel	2104	1423	6027	1519
Saint-Louis	2744	2116	3668	2651
Tamba	1224	948	1134	1189
Kaolack	3765	1439	3850	1720
Thiès	4900	4154	6888	5784
Louga	997	280	1216	477
Fatick	1575	703	1941	1034
Kaffrine	583	516	685	619
Kédougou	686	1064	666	1039
Kolda	1917	996	2463	1144
Sédhiou	287	130	650	652
Matam	423	324	522	575
Sénégal	50057	42876	69247	53358

Source: Direction de la Planification et du Suivi-évaluation/MFPAI

Tableau XII.8: Taux d'admission aux diplômes techniques

Année		2021/22	2022/23
CAP	Effectif	4932	4406
	taux d'admission	76%	75%
BEP	Effectif	2682	3169
	taux d'admission	59%	69%
ВТ	Effectif	2258	2281
	taux d'admission	69%	64%
BACCALAUREAT TECHNIQUE	Effectif	1996	2583
	taux d'admission	65%	74%

Source: Direction de la Planification et du Suivi-évaluation/MFPAI

Tableau XII.9: Evolution des effectifs d'apprenants par type de structures

Evolution des effectifs d'apprenants par types de structures	2021/22	2022/23
Lycées techniques	7195	9380
Centres de Formation Professionnelle publics	34723	36125
Centres de Formation professionnelle privées	51015	77100

Source : Direction de la Planification et du Suivi-évaluation/MFPAI

Tableau XII.10: Répartitions du nombre d'établissements professionnels

Répartition du nombre d'établissements	2021/22	2022/23
Public	132	139
Privé	316	432
Total	448	571

Source: Direction de la Planification et du Suivi-évaluation/MFPAI

CHAPITRE XIII: CULTURE ET LOISIRS

XIII.1. Culture et loisirs

La culture demeure un pilier fondamental dans le développement socio-économique du Sénégal. Il joue un rôle crucial dans la préservation de l'identité nationale et la promotion du patrimoine culturel. Le présent chapitre met en exergue l'évolution du secteur culturel et des loisirs, en analysant les infrastructures culturelles, la fréquentation des sites, ainsi que les aspects économiques du secteur.

L'analyse de la fréquentation des musées révèle une dynamique particulièrement encourageante. L'année 2023 a enregistré un total de 72 857 visiteurs, marguant une progression de 4% par rapport à 2022. Cette évolution positive est principalement portée par une augmentation remarquable des touristes nationaux (+33%), passant de 16 240 à 21 599 visiteurs, témoignant d'un intérêt croissant de la population locale pour le patrimoine culturel. La fréquentation des touristes étrangers a également enregistré une hausse de 2%, atteignant 42 526 visiteurs en 2023. Toutefois, une baisse de 28% est notée pour la fréquentation des étudiants et élèves.

Concernant le paysage éditorial, il poursuit sa dynamique de croissance, particulièrement dans le secteur du livre. En 2023, le pays a compté 63 maisons d'édition de livres, soit une augmentation de 5% par rapport à 2022, confirmant une progression constante observée depuis 2013 où l'on ne comptait que 29 établissements. Le secteur des journaux et magazines s'est maintenu à 37 maisons d'édition, un chiffre inchangé depuis 2022.

S'agissant des infrastructures de lecture publique et de conservation, le réseau des biblio-

thèques publiques nationales s'est maintenu à 36 établissements en 2023, tandis que les bibliothèques communales ont connu une légère régression, passant à 29 établissements. Les centres culturels étrangers, au nombre de 11, contribuent à la diversité de l'offre culturelle, marquant une progression notable depuis 2013 où l'on en comptait 8.

Quant-au secteur du spectacle vivant, il a enregistré des évolutions contrastées en 2023. En effet, le nombre total de troupes artistiques a augmenté de 17,6% pour atteindre 160 formations, les compagnies de danse ont connu un rebond significatif (+43,8%); la musique moderne a progressé de 18 orchestres (+20%). De même, les manifestations culturelles ont augmenté de 46,7%, témoignant ainsi d'un dynamisme du secteur événementiel. Cependant, les troupes théâtrales ont poursuivi leur déclin (-10,3%) et les orchestres de musique traditionnelle se sont maintenus à 42 formations.

L'année 2023 est marquée par un développement significatif des infrastructures de spectacle. Le nombre de théâtres est de 5 établissements, les salles de culture et de congrès ont doublé pour atteindre 10 espaces, tout comme les studios d'enregistrement qui passent à 8 unités. Cette évolution traduit un investissement important dans les équipements culturels.

Toutefois, les aspects économiques du secteur présentent quelques difficultés. Les recettes générées par l'exploitation des sites et monuments ont accusé une baisse de 7,9% entre 2022 et 2023, s'établissant à 62,3 millions de FCFA. Cette diminution des recettes s'accompagne d'une légère réduction des emplois créés, passant de 9 à 8 postes.

Définitions:

Maisons d'édition : Entreprises culturelles spécialisées dans la publication et la diffusion d'œuvres écrites, assurant la sélection, la production et la commercialisation de contenus littéraires ou journalistiques.

Troupes artistiques: Groupes organisés d'artistes professionnels ou semi-professionnels qui créent et présentent des œuvres dans différentes disciplines (théâtre, danse, musique) selon des normes artistiques établies.

Tableau XIII.1: Évolution des recettes et des Tableau XIII.2: Évolution du nombre de emplois générées par l'exploitation des sites et monuments en milliers de FCFA

Colonne1	2022	2023
Recettes d'entré e	67 607 500	62 257 700
Nombre d'emplois créés	9	8

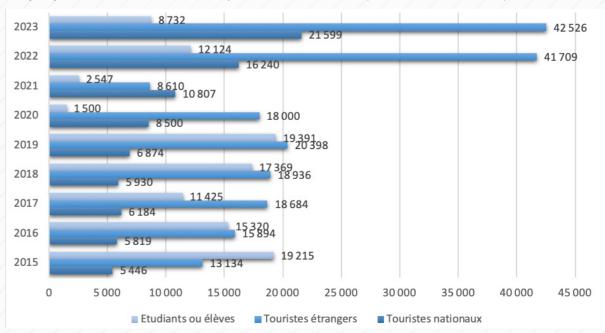
Source : Ministère de la Jeunesse des Sports et de la culture/ Direction du patrimoine culture

maisons d'édition



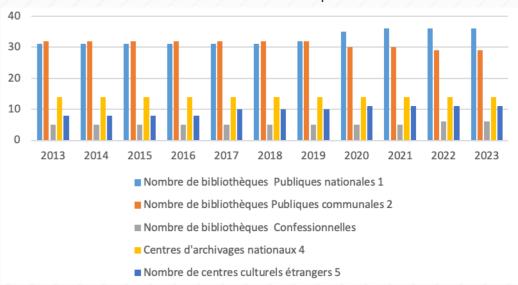
Source : Ministère de la Jeunesse des Sports et de la culture/ Direction du patrimoine culturel

Graphique XIII.1: Situation de la fréquentation des musées (en nombre de visiteurs)



Source: Ministère de la Jeunesse des Sports et de la culture/ Direction du patrimoine culturel

Tableau XIII.3 : Évolution du nombre de bibliothèques/centres de lecture



Source: Ministère de la Jeunesse des Sports et de la culture/ Direction du patrimoine culturel

SECTION F. ANNEXES

CHAPITRE XXIV : GLOSSAIRES

CHAPITRE XXV: INDEX

CHAPITRE XXIV: GLOSSAIRE

Acquisition nette d'actifs financiers : résulte du solde entre la valeur de cession moins la valeur d'acquisition des actifs financiers.

Âge moyen: Il est la moyenne des âges de la population.

Aide familial: C'est une personne qui travaille dans une (ou plusieurs) entreprise(s) appartenant à un membre de son ménage sans recevoir de rémunération.

Allocations familiales : elles sont les prestations versées par les caisses d'allocations familiales aux ayants droit. Les montants versés sont fonction des situations (maladies, nombre d'enfants, accidents, etc.) et des ressources.

Assurance collective : contrat souscrit par une personne en vue de l'adhésion d'un ensemble de personnes.

Assurance dommages : police à travers laquelle l'assureur protège l'assuré et garantit un remboursement des dommages causés à ses biens par un tiers ou lors d'un sinistre ou d'un accident.

Assurance individuelle : contrat souscrit de sa propre initiative par un particulier.

Assurance-vie: police à travers laquelle la vie d'une personne peut être assurée par elle-même ou par un tiers. Pendant un certain nombre d'années, l'assuré verse des primes à la société d'assurance en échange d'une promesse de prestations qui seront servies à une date ultérieure.

Balance courante : la balance courante représente le solde des flux monétaires d'un pays liés aux échanges internationaux.

Bâti: regroupe les habitations (concessions) et les infrastructures et équipements (les aires de jeux, les établissements de santé, établissements scolaires, les marchés et infrastructures routières, etc.).

Branche d'activité : elle regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits ou fournissent des services qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée.

Budget: C'est un document qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une structure publique pour une année. Ce document est approuvé par l'assemblée délibérative de la collectivité ou de l'organisme en cause. Le budget est constitué par l'ensemble des comptes qui décrivent, pour une année financière, toutes les ressouces et charges permanentes de la structure publique.

Culture identaire : elle désigne le temps passé à regarder la télévision, à regarder et à écouter des enregistrements audiovisuels, à lire et à utiliser un ordinateur et Internet.

Déficit budgétaire : c'est la différence entre les recettes budgétaires totales et les dépenses globales de l'Etat.

Densité de la population d'une localité : c'est le rapport de l'effectif de la population de cette localité sur sa superficie.

Dépenses de fonctionnement : elles comprennent les achats de biens et services, les acquisitions de matériel et mobilier, les grosses réparations ainsi que les dépenses liées aux provisions et aux imprévus.

Dépenses de personnel : elles correspondent à la rémunération des salariés.

Dons : ils sont composés des dons budgétaires et des dons en capital.

Entreprises formelles: Ce sont celles qui produisent des biens et services qui sont mis à la vente ou échangés, qui sont inscrites au registre des entreprises de leur pays de résidence et enregistrées auprès d'autres autorités compétentes (y compris les autorités fiscales et de la sécurité sociale) et qui sont en conformité avec les exigences légales en matière de comptabilité.

Espérance de vie à la naissance : c'est l'âge moyen auquel les sénégalais décèdent. En d'autres termes, c'est le nombre moyen d'années que les sénégalais espèrent vivre.

Etablissement de monnaie électronique : toute personne morale, autre que les banques, les établissements financiers de paiement et les systèmes financiers décentralisés, habilitée à émettre des moyens de paiement sous forme de monnaie électronique et dont les activités se limitent à l'émission et la distribution de monnaie électronique.

Etalement urbain : perte du caractère naturel ou agricole d'un espace, au profit de zones urbaines, industrielles et commerciales, d'infrastructures de transport, de carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs).

Exploitation agricole: unité de production pouvant fournir des produits agricoles, ayant une gestion courante et indépendante et pouvant atteindre un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux.

Fonction publique : elle désigne l'ensemble des agents, sous statut de droit public, travaillant pour une entité chargée d'une mission d'interet général.

Immatriculation au Numéro d'Identification national des Entreprises et Associations (NINEA): elle concerne les entreprises exerçant une activité au Sénégal, les associations nationales ou étrangères régulièrement déclarées ou autorisées, les syndicats professionnels, les administrations publiques centrales, les établissements publics, les collectivités locales et les partis politiques, les opérateurs occasionnels, les propriétaires fonciers, les organisations non gouvernementales (ONG), etc.

Immeuble: est considéré comme immeuble une maison à étage avec au moins cinq niveaux, rezde-chaussée non pris en compte.

Indice Synthétique de Fécondité (ISF): il représente le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait mis au monde une femme arrivée à la fin de sa vie féconde, si elle connaissait, à chaque âge, les taux de fécondité observés au cours des douze derniers.

Inflation: elle est définie comme étant une hausse généralisée des prix à la consommation, sur l'ensemble du spectre économique et sur plusieurs périodes consécutives.

Investissements Directs Etrangers (IDE): c'est l'ensemble des investissements réalisés par des nos résidents sur un territoire économique donné.

Laïque : Il désigne l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion. Elle respecte toutes les croyances.

Logement : c'est un ensemble de constructions (maisons en dur, cases en banco, paillotes, tentes, etc.) à usage d'habitation. Le logement est l'unité d'habitation occupée par un ménage.

Masse monétaire : elle est constituée de l'ensemble des billets et pièces, plus connus sous l'appellation monnaie fiduciaire, et des dépôts.

Ménage: Un ménage est un ensemble de personnes apparentées ou non qui vivent habituellement dans un même logement, mettent en commun leurs ressources, partagent leurs repas, et reconnaissent l'autorité d'une même personne comme chef de ménage.

Ménage agricole : un ménage est dit agricole si au moins un de ses membres pratique l'agriculture au sens large (pratique une culture donnée ou entretient une plantation, pratique l'élevage ou la pêche).

Milieu rural : il concerne les zones qui se situent en dehors des centres urbanisés comme les campagnes.

Milieu urbain: il concerne les zones urbanisées comme les villes et les agglomérations.

Parcelle : surface continue de terres déclarées par un agriculteur sur laquelle un seul groupe de culture est cultivé.

Poids démographique d'une région : il est le rapport de l'effectif de la population de cette région sur l'effectif total de la population du Sénégal.

Population en âge de travailler : Elle comprend toutes les personnes considérées comme ayant un âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité de production économique telle que définie par le système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN).

Population vulnérable : C'est un groupe d'individus ayant subi une action (pauvreté, chômage, handicap, isolement) et se retrouve amoindrie et fragile. De par cette vulnérabilité, ils sont dans un besoin d'assistance et de protection en raison de leur fragilité à l'égard de divers risques auxquelles ils sont exposés.

Position Extérieure Globale Nette (PEGN) : est un relevé statistique du stock d'avoir et d'engagements financiers extérieurs à un moment donné.

Pouvoir d'achat : quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec une unité de revenu disponible brut (RDB). Son évolution est liée à celles des prix et des revenus. Ainsi, si les prix augmentent quand les revenus sont constants, le pouvoir d'achat diminue, alors que si la hausse des revenus est supérieure à celle des prix, le pouvoir d'achat augmente.

Prime: prix que le preneur d'assurance doit payer à une société d'assurance pour pouvoir bénéficier de la couverture d'assurance en cas de sinistre.

Production (au sens de la comptabilité nationale): activité exercée sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle qui combine des ressources en main-d'œuvre, capital et biens et services pour fabriquer des biens ou fournir des services, et résultat de cette activité. Les processus purement naturels sans intervention ou contrôle humain ne font pas partie de la production.

Produit intérieur brut : le produit intérieur brut d'un pays est égal à la somme des valeurs ajoutées

Situation Economique et Sociale du Sénégal | Edition 2022-2023

des producteurs résidant sur son territoire.

Rapport de dépendance : il mesure la taille de la population à charge par rapport à la population en âge de travailler.

Rapport de masculinité : il désigne le quotient entre le nombre d'individus de sexe masculin et celui de sexe féminin.

Recettes de l'Etat : elles sont formées des recettes fiscales, des dons et des autres recettes

Recettes fiscales: Elles désignent les recettes provenant des impôts sur le revenu et les bénéfices, des cotisations de sécurité sociale, des taxes prélevées sur les biens et les services, des prélèvements sur les salaires, des impôts sur le patrimoine et des droits de mutation, ainsi que d'autres impôts et taxes.

Rendement : quantité de végétaux récoltée par unité de surface dans un temps donné.

Revenu disponible par habitant : C'est le rapport entre le revenu disponible des ménages et l'effectif de la population.

Revenu national disponible brute (RNDB): correspond à la somme des revenus des résidents d'une économie sur une période donnée. Il est égal au PIB, diminué des revenus primaires (revenus d'activité, revenus du patrimoine) et secondaires (transferts) à payer par les unités résidentes à des unités non-résidentes et augmenté des revenus primaires et secondaires à recevoir du reste du monde.

Revenu primaire : revenu directement lié à une participation des ménages au processus de production. La majeure partie des revenus primaires des ménages est constituée de la rémunération des salariés, laquelle comprend les salaires et les cotisations sociales. Ces revenus comprennent aussi des revenus de la propriété résultant du prêt ou de la location d'actifs financiers ou de terrains (intérêts, dividendes, revenus fonciers, etc.).

Secteur : il regroupe des entreprises classées selon leur activité principale.

Secteur moderne: Ce secteur ne couvre pas toutes les entreprises du Sénégal. Il s'agit uniquement des entreprises formelles qui déposent leur état financier. Il exclut les entreprises ayant une activité financière (Banques et intermédiaires financiers, Système financier décentralisé et assurance).

Solde naturel correspond à la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Système financier décentralisé : une institution dont l'objet principal est d'offrir des services financiers à des personnes qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers tels que définis par la loi portant réglementation bancaire.

Taille des entreprises: Elle est définie selon le chiffre d'affaires. Une entreprise ayant un chiffre d'affaires inférieur à 500 millions est considérée comme petite entreprise. Les moyennes entreprises sont celles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 millions et inférieur à deux milliards. Les grandes entreprises ont un chiffre d'affaires supérieur à deux milliards.

Taux brut de scolarisation (TBS) : c'est un indicateur de mesure du niveau de scolarisation d'un

cycle. Il représente le pourcentage de l'effectif des inscrits à ce cycle dans la population en âge de fréquenter le cycle. Il peut être calculé pour tous les cycles (préscolarisation, élémentaire, moyen et secondaire). Ainsi, le TBS à l'élémentaire est le pourcentage de l'effectif des inscrits dans la population âgée de de 6 à 11 ans.

Taux d'autofinancement : C'est le rapport de l'épargne sur l'investissement (FBCF, variation de stock et acquisition d'objet de valeur).

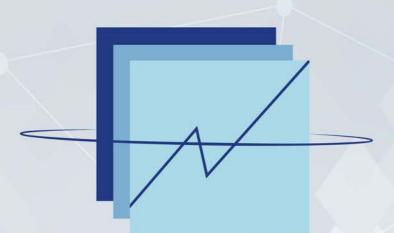
Taux d'épargne : C'est le rapport de l'épargne sur le PIB.

Taux d'investissement : C'est le rapport de l'investissement sur le PIB.

Taux de mortalité : il correspond au nombre de décès rapportés à la population en une année.

Taux net de reproduction mesure le nombre moyen de filles mises au monde par une femme en présence de la mortalité.

Valeur ajoutée : La valeur ajoutée est un solde intermédiaire de gestion qui permet d'évaluer la richesse créée à l'intérieur d'un pays par des unités résidentes au cours d'une période donnée (trimestre ou année). Elle est obtenue en faisant la différence entre la production et les intrants utilisés dans le processus. Ces derniers sont appelés les consommations intermédiaires de biens et services.



ANSD

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

- Rocade Fann Bel-air Cerf-volant, Colobane. BP 116 Dakar RP SENEGAL
 - (+221) 33 869 21 39 Mail: statsenegal@ansd.sn

